College of Europe
Collège d'Europe

Brugge

Natolin

La dimension migratoire des relations euro-méditerranéennes : La perception du Maroc

Mariama Diallo

DEPARTMENT OF EU INTERNATIONAL RELATIONS AND DIPLOMACY STUDIES

EU Diplomacy Paper 06 / 2023

College of Europe
Collège d'Europe
Brugge
Natolin

Department of EU International
Relations and Diplomacy Studies

EU Diplomacy Papers
6/2023

La dimension migratoire des relations euro-méditerranéennes : La perception du Maroc

Mariama Diallo

© Mariama Diallo 2023

Dijver 11 | BE-8000 Bruges, Belgium | Tel. +32 (0)50 477 251 | Fax +32 (0)50 477 250 |
E-mail info.ird@coleurope.eu | www.coleurope.eu/ird

A propos de l'auteure

Mariama Diallo est diplomée du Collège d'Europe de Bruges, où elle a obtenu un MA en Relations internationales et études diplomatiques de l'Union européenne en 2022. Elle est également titulaire d'un bachelier en sciences politiques de l'Université Saint-Louis-Bruxelles et d'un master commun Erasmus Mundus en Global Studies de l'Université de Leipzig et de l'Université de Gand. Ses principaux domaines d'intérêt sont la migration, la coopération au développement, la politique européenne de voisinage et les relations UE-Afrique (Caraïbe et Pacifique). Après le Collège, elle a effectué un stage « Livre Bleu » à la Direction générale des partenariats internationaux et à la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission européenne. Elle était membre du Comité des stagiaires en tant que coordinatrice pour la Diversité et l'Inclusion. Cet article est basé sur son mémoire rédigé dans le cadre de son master au Collège d'Europe (Promotion Éliane Vogel-Polsky).

Equipe éditoriale :

Martin Dudermel, Jacopo Giraudo, Aoife Griffin, Sieglinde Gstöhl, Adela Pintea, Jonathan Schnock, Simon Schunz, Zane Šime, Ediz Topcuoglu

Dijver 11 | BE-8000 Bruges, Belgique | Tél. +32 (0)50 477 251 | Fax +32 (0)50 477 250 | E-mail ird.info@coleurope.eu | www.coleurope.eu/ird

Les opinions exprimées dans les EU Diplomacy Papers sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position des éditeurs de la série ni du Collège d'Europe.

Résumé

La lutte contre l'immigration irrégulière, le contrôle des frontières extérieures et les politiques de retour et de réadmission sont devenus des priorités de l'agenda politique européen. Progressivement les questions migratoires ont été intégrées dans le domaine des relations extérieures de l'Union européenne (UE) pour devenir un domaine de politique à part entière : la politique migratoire extérieure de l'UE. Les stratégies d'externalisation n'ont cessé d'être institutionnalisées et renforcées dans la coopération avec les pays tiers, notamment avec les pays du voisinage, afin de réduire l'arrivée de migrants irréguliers.

La réflexion développée dans cet article vise à plonger au cœur des questions migratoires dans l'espace euro-méditerranéen et place un pays voisin sud méditerranéen au cœur de l'analyse, en l'occurrence le Maroc. De par son positionnement géostratégique, le Maroc a vu la question de la gestion migratoire devenir un élément clé dans ses relations avec l'UE. Si cette dernière ambitionne de faire du Maroc une zone tampon entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne, elle fait fi des politiques domestiques et étrangères du Maroc, notamment sa politique africaine.

Avec une approche décentrée, cet article analyse la perception marocaine de la politique migratoire extérieure de l'UE. Le Maroc porte un regard critique sur la politique migratoire de l'UE: n'ayant pas l'ambition de devenir le gendarme de l'Europe, le Maroc souhaite être traité comme un partenaire sous les principes de solidarité et de responsabilité partagée en matière de coopération migratoire.

En termes de perspectives futures sur les relations de voisinage avec le sud, il importera pour l'UE de dépasser l'approche eurocentrée et de mettre en place une véritable gouvernance migratoire qui traite les migrations dans leur globalité. Cela impliquera de prendre en compte les intérêts de tous les acteurs, c'est-à-dire les pays d'origine, de transit et de destination. En ce sens, un partenariat renouvelé entre l'UE et les Afriques méditerranéenne et subsaharienne devra être établi, où chaque partie assume sa part de responsabilité et de solidarité.

Introduction

Bien qu'elles ne concernent qu'environ 3,6 % de la population mondiale, les migrations internationales ne cessent d'être un sujet d'actualité et au centre des préoccupations sécuritaires européennes suscitant dans la foulée de grands débats. Rare objet de consensus entre l'Union européenne (UE) et ses États Membres, la lutte contre l'immigration irrégulière, le contrôle des frontières extérieures, les politiques de retour et de réadmission sont devenus des priorités de l'agenda politique européen.

Progressivement, les questions migratoires sur la scène politique européenne sont passées de problématiques de politique interne à problématiques de politique étrangère. Ainsi, les enjeux migratoires sont désormais pleinement intégrés dans le domaine des relations extérieures. La dimension extérieure de la politique migratoire de l'UE revêt une acuité depuis le début des années 2000 visant à inciter les pays tiers à coopérer en matière migratoire. Pilier fondamental de la politique de migration, la dimension extérieure de celle-ci a fini par devenir un domaine de politique à part entière : la politique migratoire extérieure de l'UE.[1] Les stratégies d'externalisation n'ont cessé d'être institutionnalisées et renforcées dans la coopération avec les pays tiers, notamment avec les pays du voisinage, afin de réduire l'arrivée de migrants irréguliers.

Dans le cadre de la stratégie pour le voisinage de l'UE, conjointement au cadre financier pluriannuel et aux 25 ans de la Déclaration de Barcelone, la Commission européenne a adopté en février 2021 le Nouveau Programme pour la Méditerranée visant à renouveler le partenariat stratégique avec son voisinage méridional.[2] Bien que la coopération avec les pays voisins sud méditerranéens soit multiple, les questions migratoires sont devenues des aspects incontournables dans les relations euro-méditerranéennes, tant au niveau régional que bilatéral. D'ailleurs la présentation d'un Nouveau Pacte pour la Migration et l'Asile souligne bien que les questions migratoires demeurent une priorité pour la Commission d'Ursula von der Leyen.[3]

Tandis que l'actualité humanitaire et politique est tournée vers l'Est, il importe de ne pas tourner le dos à la Méditerranée, notamment en raison de son rôle géostratégique. Ainsi, la réflexion développée dans cet article vise à plonger au cœur des questions migratoires dans l'espace euro-méditerranéen et place un pays voisin sud méditerranéen au cœur de l'analyse, en l'occurrence le Maroc. Ce cas d'étude

[1] Steven Sterkx, « The external dimension of EU asylum and migration policy: Expanding Fortress Europe? », dans Jan Orbie (éd.), *Europe's global role: External policies of the European Union* (Londres: Routledge, 2008), 117.
[2] Conseil de l'UE, « Un nouveau programme pour la Méditerranée : le Conseil approuve des conclusions sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional », communiqué de presse, Bruxelles, 19 avril 2021.
[3] Jérôme Vignon et Jean-Louis de Brouwer, « Nouveau Pacte pour la Migration : une proposition équilibrée à approfondir », Institut Jacques Delors, 9 septembre 2020.

tente de combler une lacune importante sur les perceptions extérieures en Méditerranée de l'UE et les politiques de l'UE dans une littérature trop souvent basée sur une approche eurocentriste. De plus, cet article tente de contribuer à une littérature naissante et innovante basée sur un agenda décentré concernant la gouvernance migratoire dans l'espace euro-méditerranéen.[4] Avec une approche décentrée, cet article vise à analyser : quelle est la perception marocaine de la politique migratoire extérieure de l'UE ? L'article soutient que le Maroc porte un regard critique sur la politique migratoire de l'UE: il refuse de jouer au gendarme de l'Europe en matière d'immigration que ce soit concernant le transit ou la réadmission des migrants. Au lieu de cela, il souhaite être traité comme un partenaire responsable sous les principes de solidarité et de responsabilité partagée en matière de coopération migratoire.

Le présent article se décline en quatre parties. La première présente le cadre méthodologique. La deuxième partie s'intéresse à l'incidence de la politique migratoire extérieure de l'UE sur les relations euro-méditerranéennes. Ensuite, la troisième partie s'efforce d'analyser l'incidence de la politique migratoire extérieure de l'UE sur les relations euro-marocaines, sur la politique migratoire marocaine, ainsi que la perception du Maroc. Enfin, la dernière partie propose des perspectives futures en guise de conclusion afin de repenser les relations de voisinage avec le Sud en matière de coopération migratoire.

Cadre méthodologique

Comme dans tout travail sur les migrations, la question délicate de l'usage correcte de la terminologie se pose afin de refléter au mieux la réalité. Face à la crise afghane en 2021, le Haut Représentant Josep Borrell exhortait de ne plus désigner les personnes exilées comme des migrants, privilégiant le terme de réfugié.[5] Il est donc important de rappeler que si tout réfugié est migrant, tout migrant n'est pas réfugié.[6] Étant donné que notre cas d'étude présente des flux migratoires mixtes, nous utiliseront le terme générique de migrants.

Force est de constater que les expressions fallacieuses d'émigration « illégale », « irrégulière » ou « clandestine »[7] se soient banalisées dans les discours politiques et ceux des médias européens. Pourtant, elles n'ont pas de fondement juridique et entrent en contradiction avec l'article 13, alinéa 2 de la Déclaration Universelle des

[4] Federica Zardo et Sarah Wolff, « Decentering the study of migration governance in the Mediterranean », *Geopolitics* 27, n° 3 (2022): 688.
[5] Maria Udrescu, « 'Ne les appelez pas des migrants', exhorte Josep Borrell, chef de la diplomatie européenne », *La Libre*, 19 août 2021.
[6] Camille Renard et Marie-Pierre Vérot, « Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 1/3 : les chiffres et les mots », *France Culture*, 26 août 2015.
[7] Ces trois termes seront utilisés de façon interchangeable tout au long de cet article.

Droits de l'Homme, suivant lequel « toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ». Toutefois, ce droit d'émigrer n'implique pas automatiquement un droit d'immigrer ou de s'installer dans un pays tiers. C'est ce que Belguendouz appelle « le pas suspendu de la cigogne […] c'est-à-dire qu'on peut lever le pied pour sortir d'un État, mais qu'on ne peut poser le pied pour entrer dans un autre État ».[8] Chaque État étant souverain des entrées sur son territoire, seule l'immigration peut être considérée illégale. Cependant, le droit international permet le franchissement irrégulier d'une frontière pour les réfugiés, sinon ces derniers perdraient leur droit d'émigrer.[9]

Adoptant une démarche pluridisciplinaire qui envisage de mener une réflexion au confluent des relations internationales, des sciences politiques et du droit, cet article se veut descriptif, analytique et simultanément critique. Il se base sur un ensemble fourni de sources diverses d'auteurs européens et marocains. Il poursuit la perspective réaliste et le paradigme stato-centré des Relations Internationales.[10] Bien que les migrations internationales soient par définition transnationales, les politiques mises en œuvre pour les réguler sont « stato-centrées et unilatérales ».[11] Ainsi, cet article s'inscrit dans le cadre stato-centré des débats et coopérations en matière de migrations internationales. De ce fait, il se propose d'analyser ces dernières sous l'angle des relations inter-étatiques.

Si cet article ne transcende pas l'approche traditionnelle stato-centrée, il cherche en revanche à dépasser l'approche euro-centrée. Ainsi, répond-il à l'appel de Fisher Onar et Nicolaïdis pour un agenda décentré (*decentering agenda*).[12] Le biais ethnocentrique des Relations Internationales pose des limites à la conduite et aux analyses des politiques extérieures de l'UE. L'eurocentrisme pousse à étudier les politiques de l'UE en se focalisant sur le processus de prise de décision interne, les relations entre les différents acteurs européens et les impacts que ces politiques ont au sein de l'UE, sans prêter attention aux répercussions qu'elles engendrent ailleurs, ni aux perceptions extérieures qu'elles suscitent en dehors de l'UE. Les perceptions extérieures font référence à comment l'UE et ses politiques sont perçues à l'extérieur.[13]

---

[8] Abdelkrim Belguendouz, « Le Maroc et la migration irrégulière : une analyse sociopolitique », CARIM, 2009, 13.
[9] La Cimade, « Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage », 2017, 13.
[10] Dario Battistella, Jérémie Cornut et Élie Baranets (dir.), *Théories des relations internationales* (Paris: Presses de Sciences Po, 2019), 213.
[11] Antoine Pécoud, « États-nations, mobilité et citoyenneté dans le discours international sur les migrations », *Raisons politiques* 54, n° 2 (2014): 68.
[12] Nora Fisher Onar et Kalypso Nicolaïdis, « The decentring agenda: a post-colonial approach to EU external action », dans Sieglinde Gstöhl et Simon Schunz (éds.), *The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories* (Basingstoke : Macmillan International, 2021), 288.
[13] Isabelle Lloyd-Pugh, « The Moroccan perception of the European Union: A qualitative minor field study based on Moroccan university students », mémoire (Lund, Université de Lund, 2015), 10.

Ainsi, cet article vise à aller au-delà d'un focus introspectif (*inward-looking* ou *inside-out*) en s'appuyant sur un cadre rétrospectif (*outward-looking* ou *outside-in*[14]) qui analyse les effets externes des politiques européennes sur les pays tiers et les perceptions de ces derniers.

Les analyses existantes sur les politiques extérieures de l'UE négligent trop souvent les perceptions extérieures bien que ces dernières soient des facteurs essentiels dans les politiques extérieures.[15] La littérature s'est peu intéressée à l'agenda décentré, ce qui limite la pleine compréhension des défis et opportunités de ces politiques.[16] Pourtant, si l'on s'intéresse aux politiques extérieures de l'UE, il s'avère important de porter un regard sur l'« extérieur », car une approche introspective serait peu pertinente. De plus, l'analyse des perceptions extérieures permettraient à l'UE d'améliorer l'efficacité, la pertinence et la résilience de ses politiques. Ainsi, importe-t-il de prendre « l'extérieur » comme point de départ des analyses.

La littérature sur les politiques migratoires de l'UE reflète les tendances eurocentriques à prendre l'UE et ses États Membres comme point de départ des analyses. D'un côté, les politiques migratoires sont le plus souvent abordé sous l'angle (des intérêts) de l'UE. De l'autre, la prise en compte des perceptions et des intérêts non européens est négligée voire absente dans la plupart des cas. Pourtant, l'analyse des perceptions extérieures des politiques migratoires de l'UE permettrait de mieux appréhender les intérêts, la capacité d'action et d'influence (*agency*), les stratégies de négociation ainsi que les réticences des acteurs non européens en matière de coopération migratoire. Ainsi, l'analyse de des politiques migratoires de l'UE offre un cas intéressant pour une approche décentrée.[17]

Revenant à notre paradigme stato-centré, il faut toutefois noter qu'ici la perception du Maroc fait référence à celle du gouvernement et des acteurs étatiques qui ne représente qu'une catégorie bien précise avec des intérêts particuliers. Bien que l'État soit pris comme objet d'étude, il est évident qu'il n'est pas l'unique acteur dans les relations internationales et qu'il n'y a pas que l'action étatique qui (est) affecte (par) les politiques.

---

[14] Stephan Keukeleire, « Lessons for the practice and analysis of EU diplomacy from an 'Outside-in' perspective », dans Sieglinde Gstöhl et Erwan Lannon (éds.), *The neighbours of the European Union's neighbours* (Londres : Routledge, 2016), 227.

[15] Lorenzo Fioramonti et Sonia Lucarelli (éds.), « Conclusion Self- representations and external perceptions – can the EU bridge the gap? », dans *External Perceptions of the European Union as a Global Actor* (Londres : Routledge, 2009), 218, 223.

[16] Stephan Keukeleire et Sharon Lecocq, « Decentring European foreign policy analysis », dans Sieglinde Gstöhl et Simon Schunz (éds.), *The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories* (Basingstoke: Macmillan International, 2021), 309.

[17] Nora El Qadim, « EU-Morocco negotiations on migrations and the decentring agenda in EU studies », E-International Relations, 2017.

Une politique migratoire extérieure pour le voisinage méridional

« D'une extrémité à l'autre de la Méditerranée notre siècle tend ainsi à défaire, à séparer, à figer ce que l'histoire avait uni, juxtaposé ou étroitement mêlé. »[18]

Avant de plonger dans notre cas d'étude, nous nous intéressons à l'incidence de la politique migratoire extérieure de l'UE sur les relations euro-méditerranéennes. En raison de sa proximité géographique, la Méditerranée est devenue de fait le centre d'intérêt de nombreuses initiatives européennes en matière migratoire. Il s'agira donc de passer en revue comment les questions migratoires ont progressivement été incluses dans les politiques méditerranéennes de l'UE afin d'impliquer les voisins sud méditerranéens dans la gestion des flux migratoires.

L'aurore des politiques méditerranéennes de l'UE

En 1957, la Communauté économique européenne (CEE) avait déjà deux pays méditerranéens en son sein, la France et l'Italie, marquant son identité méditerranéenne. Dès les années 1960, la CEE souhaitait établir une politique méditerranéenne communautaire et signa ses premiers accords d'association en 1969 avec le Maroc et la Tunisie, portant sur les échanges commerciaux. Même sans avoir encore de politique extérieure commune, la CEE mit en place la Politique Méditerranéenne Globale en 1972, afin de dépasser la stricte coopération commerciale et de mettre en place une politique d'ensemble cohérente dans un cadre global à l'égard de ses voisins méditerranéens.[19] Le cadre géographique plutôt euro-maghrébin s'étendit alors au Machrek et à Israël avec de nouveaux accords de coopération signés en 1976.[20]

En novembre 1989, la CEE décide de mettre en place une politique de proximité globale vis-à-vis de l'ensemble des pays tiers méditerranéens et lance la Politique Méditerranéenne Rénovée en 1992. Bien que cette politique visait à réduire les inégalités de développement entre les deux rives, les fossés socio-économiques n'ont pas pu être réduits.[21] Malgré les limites de cette politique, elle prépara le terrain pour un véritable espace euro-méditerranéen dans un esprit partenarial, posant ainsi les premiers jalons du Partenariat euro-méditerranéen (PEM).[22] En lançant au mois de novembre 1995 le Processus de Barcelone qui institutionnalisa la coopération euro-méditerranéenne, la Déclaration de Barcelone marqua un tournant dans la politique

[18] Lorenzo Gabrielli, « Développement et migrations dans l'espace euro-africain: une nouvelle conditionnalité migratoire? », *Les Cahiers de la Coopération Internationale*, n° 10 (2009), 149.
[19] Christophe Berdat, « L'avènement de la politique méditerranéenne globale de la CEE », *Relations internationales* 130, n° 2 (2007): 89-90.
[20] Rida M'Ghari, « Les aspects juridiques des relations socio-économiques entre le Maroc et l'Union européenne : à la recherche d'une intégration de plus en plus approfondie (1969-2019) », thèse de doctorat (Gand, Université de Gand, 2019), 21.
[21] *Ibid*., 18.
[22] *Ibid*.

méditerranéenne de l'UE. Par-delà des dimensions bilatérales, le PEM inclut aussi une dimension multilatérale et (sous-)régionale ainsi qu'une approche multi-dimensionnelle.[23] Dans le but de construire une zone de paix, de stabilité et de prospérité, le PEM repose sur un volet triptyque : 1) politique et sécurité ; 2) économique et financier ; 3) social, culturel et humain.

La question des migrations fut incluse dans le troisième volet, avec l'objectif d'accroître la coopération euro-méditerranéenne afin de réduire les pressions migratoires et de lutter contre l'immigration clandestine.[24] Il s'agissait donc d'avoir une prospérité partagée pour prévenir des effets déstabilisants qui induiraient des flux migratoires vers la rive nord. La question des migrations a fini par occuper une place prépondérante dans l'agenda du PEM.

Au 10ème anniversaire du PEM en avril 2005, la Commission présenta un programme de travail quinquennal visant à créer « un espace euro-méditerranéen commun de coopération en matière de justice, de sécurité et de migration ».[25] Le programme visait à intensifier la coopération avec les pays partenaires méditerranéens, les pays d'origine et de transit, notamment dans la gestion des migrations, le contrôle des frontières ainsi que la lutte contre l'immigration clandestine. C'est ainsi que le volet « migration » est devenu le quatrième pilier et un domaine d'action prioritaire du PEM.

Une UE élargie et la politique du nouveau voisinage

La Politique européenne de voisinage (PEV) initia une nouvelle phase dans les relations euro-méditerranéennes, passant d'un espace euro-méditerranéen à « un espace de *voisinage* euro-méditerranéen ».[26] La PEV était initialement pensée pour les pays de l'Est en vue d'éviter de nouvelles lignes de division en Europe.[27] Elle a ensuite été élargie aux pays partenaires méditerranéens puis aux pays du Caucase du Sud, créant un nouvel espace géopolitique bien que l'inclusion de pays aussi divers que le Maroc et l'Ukraine au sein d'une même politique soit sujette à question. L'objectif de cette politique était de promouvoir la paix, la stabilité, la prospérité et la sécurité et d'établir un cercle d'amis sans perspective d'adhésion avec l'idée de « tout » mettre en commun, « sauf les institutions ».[28] Cette logique implique donc la non-participation des voisins aux processus de prise de décision.

---

[23] *Ibid*., 242-243.
[24] Union européenne, « Déclaration de Barcelone et programme de travail », 27 et 28 novembre 1995, 9.
[25] Commission européenne, « Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) document de stratégie régionale (2007-2013) et programme indicatif régional (2007-2013) pour le partenariat euro-méditerranéen », 2007, 16-23.
[26] M'Ghari, *op. cit*., 445.
[27] *Ibid*., 30.
[28] Julien Jeandesboz, « Définir le voisin. La genèse de la Politique européenne de voisinage », *Cultures & Conflits*, n° 66 (2007): 15-16.

La PEV a institutionnalisé le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures, notamment les questions migratoires et le contrôle des frontières, dans les relations euro-méditerranéennes.[29] Le voisinage sud est devenu un « terrain stratégique d'externalisation » de la politique migratoire extérieure de l'UE,[30] où cette dernière cherche à transférer la gestion des migrations de l'autre côté de la Méditerranée. De plus, la PEV a donc renforcé la notion de frontière en tant que séparation et rupture, menant implicitement à une fermeture des frontières.[31] En ce sens, la Méditerranée est considérée en termes de sécurité ce qui implique une sécurisation grandissante des migrations et des frontières. Ainsi, la gestion des migrations et des frontières occupe une place centrale dans la PEV.

Un soi-disant partenariat renouvelé

Avec la perspective de la relance post-COVID 19 et les 25 ans de la Déclaration de Barcelone, la Commission et le Haut Représentant ont présenté une Communication conjointe en février 2021, dans le but de renouveler et renforcer le partenariat stratégique avec les voisins méridionaux.[32] La Communication propose un Nouveau Programme pour la Méditerranée à la fois ambitieux et innovant qui orientera la politique méditerranéenne de l'UE et la programmation pluriannuelle dans le cadre de l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI) au niveau bilatéral et régional, avec une révision à mi-parcours prévu en 2024. Ainsi, l'UE propose-t-elle de poser les jalons d'un partenariat renouvelé avec son voisinage méridional comme nouveau départ dans ses relations avec les pays partenaires méditerranéens. Ce Nouveau Programme pour la Méditerranée est bien une *programmation* de l'enveloppe financière et non un nouvel *agenda* comme on peut le lire dans sa version anglophone, d'où l'intérêt du français renommé pour sa précision.

La migration et la mobilité sont un des cinq domaines d'action du Nouveau Programme pour la Méditerranée. La migration est décrite comme un défi exigeant la mise en œuvre de réponses communes et un partage des responsabilités. La Communication déclare que ce partenariat renforcé englobe tous les aspects de la migration, tout en tenant compte des intérêts des pays partenaires méditerranéens. Pour « faire front » face aux migrations irrégulières, le programme vise à renforcer la coopération en matière de gouvernance migratoire incluant la capacité de gestion des frontières et à intensifier la coopération en matière de retour effectif et de

[29] Abdennour Benantar, « Complexe de sécurité ouest-méditerranéen : externalisation et sécurisation de la migration », *L'Année du Maghreb*, IX, 2013.
[30] Laïla Fathi, « La gestion de la migration transméditerranéenne : entre partage de responsabilités et convergence d'intérêts », dans Farid El Asri (dir.), *Afrique(s) en mouvement n° 3 - Repenser l'Afrique* (Rabat : Presses de l'Université internationale de Rabat, 2021), 45.
[31] Mathieu Petithomme, « Quelle politique de voisinage pour l'Union européenne ? Entre injonctions sécuritaires et conditionnalité démocratique, la puissance normative européenne en question », *Politique européenne* 28, n° 2 (2009): 166.
[32] Commission européenne et le Haut Représentant, « Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional. Un nouveau programme pour la Méditerranée », Bruxelles, 9 février 2021.

réadmission. De plus, le Commissaire Oliver Várhelyi souligne que les dimensions extérieures du Nouveau Pacte pour la Migration et l'Asile seront implémentées dans le Nouveau Programme pour la Méditerranée.[33] Ainsi, l'externalisation est au cœur de ce dernier.[34]

Ce nouveau programme est calqué sur les priorités stratégiques du Conseil pour la période 2019-2024 comme le suggéraient les conclusions du Conseil de décembre 2020.[35] Dans le programme stratégique 2019-2024, les principales priorités sont, entre autres, d'exercer un contrôle effectif des frontières, de lutter contre les migrations illégales et d'assurer des retours effectifs en approfondissant la coopération avec les pays d'origine et de transit.[36] Au final, ce nouveau programme ne présente pas d'innovation notoire en matière migratoire reconditionnant les mêmes mesures.

La Méditerranée, un laboratoire d'externalisation ?

Omniprésent dans l'agenda politique européen, l'UE vise constamment à renforcer sa coopération en matière migratoire comme l'a confirmé le Haut Représentant Borrell en mars 2021 : « L'UE a le besoin et la volonté de faire en sorte que la migration, sous tous ses aspects, devienne un élément important de nos relations globales avec les pays tiers ».[37] La politique migratoire extérieure de l'UE se traduit notamment par une externalisation de la gestion des flux migratoires de plus en plus institutionnalisée.[38] Par conséquent, la coopération migratoire vise à étendre la portée des politiques migratoires au-delà de ses frontières de l'UE.[39] Les pays d'origine et de transit deviennent ainsi des sites de gouvernance migratoire extérieure de l'UE, avec l'externalisation et la conditionnalité comme nouveaux modes de gouvernance.[40] Ces derniers sont donc des stratégies afin de transférer le fardeau migratoire (*burden shifting*) vers l'extérieur.

La politique migratoire extérieure de l'UE et les politiques méditerranéennes de l'UE ont fini par converger au fil du temps.[41] Peu évoquées dans les premières politiques

---

[33] Commission européenne, « Remarks by Commissioner Várhelyi at AFET Committee to present the joint communication on the renewed partnership with the Southern Neighbourhood », 12 février 2021.
[34] Erwan Lannon, « The externalization of EU policies in the renewed partnership with the Southern Neighbourhood: the potential impact of the New Mediterranean Agenda », IEMed, 2021.
[35] Conseil européen, « Conclusions du Conseil européen », Bruxelles, 11 décembre 2020, 13.
[36] Conseil européen, « Fixer le programme politique de l'UE », 10 février 2022.
[37] Cité dans Eric Pichon, « The external dimension of the new pact on migration and asylum: A focus on prevention and readmission », Parlement européen, 2021, 8.
[38] Nora El Qadim, « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », Politique européenne 31, n° 2 (2010): 100.
[39] Irene Fernandez-Molina (dir.), « A 'model student' in search of a differentiated relationship with the EU », dans *Moroccan Foreign Policy under Mohammed VI, 1999-2014* (Abingdon: Routledge, 2016), 199.
[40] Sterkx, *op. cit.*,135.
[41] Lannon, 2021, *op. cit.*, 20.

méditerranéennes, les questions migratoires vont être développées dans le cadre du PEM dans lequel les tentatives initiales d'externalisation de la gestion migratoire ont commencé notamment à partir de 2005. L'importance accordée aux migrations et aux stratégies d'externalisation visant une gestion migratoire « à distance » vont être encore plus accentuées dans le cadre de la PEV.[42] Cette dernière a mis plus d'emphase sur les questions migratoires dans les relations euro-méditerranéennes de sorte que la Méditerranée devienne une « zone tampon entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne ».[43] Ainsi, les frontières extérieures de l'UE sont repoussées vers la rive sud de la Méditerranée.

Le thème des migrations s'est normalisé progressivement pour devenir une préoccupation récurrente et une priorité stratégique dans les relations euro-méditerranéennes. L'UE tente d'impliquer et d'engager les voisins méditerranéens dans sa gouvernance migratoire extérieure et œuvre toujours pour plus de coopération en matière migratoire.[44] Ainsi, on pourrait parler d'une politique migratoire (euro-)méditerranéenne qui se veut coopérative avec les pays partenaires méditerranéens dans la gestion des flux, tout en établissant plus de moyens de contrôle et d'externalisation.[45] Malgré les dénégations, les pays partenaires méditerranéens tendent à devenir des gardes-frontières et gendarmes au compte de l'UE.

Suivant une logique sécuritaire, la Méditerranée est perçue comme une « zone de sécurité migratoire ».[46] Elle change donc de fonction pour devenir une frontière extérieure de la « Forteresse Europe », une rupture plutôt qu'une continuité ou un espace commun.[47] Ainsi, une tentative de « frontiérisation »[48] s'opère du côté de l'UE, c'est-à-dire la fabrication de frontières entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée. Par conséquent, les questions migratoires génèrent « de la distanciation tout en augmentant les interactions » dans les relations euro-méditerranéennes.[49] Alors doit-on parler de relations de proximité ou de distance ? Toutefois, la création d'un espace euro-méditerranéen de prospérité partagée et les ambitions sécuritaires de l'UE ne peuvent être compatibles.

---

[42] Bichara Khader, Catherine Wenden et Erwan Lannon, « Les dynamiques de mouvement de Personnes », IEMed, 2010, 23.
[43] El Qadim, 2010, *op. cit*., 100.
[44] Sandra Lavenex et Emek M. Uçarer, « The external dimension of Europeanization », *Cooperation and Conflict* 39, n° 4 (2004): 432.
[45] Sabrine Shahin-Ziyadeh, « Les relations euro-marocaines sous le prisme de la contenance migratoire et de la sécurité : le royaume chérifien, une position ambiguë : à la fois pierre angulaire du mécanisme migratoire européen et résistance aux politiques des 28 », mémoire de recherche de Master (Grenoble : Sciences Po, 2016), 69.
[46] Hassen Boubakri, « Les migrations internationales en Afrique du Nord : Dimensions géographiques et politiques », International Migration Institute, 2007, 20.
[47] Baghzouz, Aomar, « Du processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : regards croisés sur les relations euro-maghrébines », *L'Année du Maghreb*, V, 2009.
[48] Benantar, *op. cit*.
[49] *Ibid.*

La politique migratoire extérieure de l'UE vue du Maroc

« Le Maroc ressemble à un arbre. Ses racines nourricières sont en Afrique, son tronc est le Maghreb. Il respire par des feuilles qui appartiennent à l'Europe. »[50]

Cette troisième partie s'efforce premièrement d'analyser l'évolution des relations euro-marocaines à l'aune de leur coopération migratoire et l'impact de la politique migratoire extérieure de l'UE sur le Maroc, dont les négociations sur un accord de réadmission. Deuxièmement, il s'agit d'examiner ce que le Maroc attend de l'UE en matière de coopération migratoire ainsi que de plonger dans les relations qu'a le Maroc avec son voisinage méridional, sa politique africaine, et de voir comment celle-ci impacte la coopération migratoire euro-marocaine.

Le Maroc, un partenaire privilégié et stratégique

Les relations euro-marocaines et leur coopération multidimensionnelle se singularisent dans le voisinage méridional, décrites comme une réussite exemplaire.[51] Se distinguant des autres voisins sud méditerranéens, le Maroc se veut partenaire privilégié de l'UE ainsi qu'élève modèle dans le cadre de la PEV.

Le Maroc est central dans la politique d'externalisation de l'UE en Méditerranée en raison de son positionnement géostratégique et du rôle clé qu'il joue dans les migrations, notamment subsahariennes, vers l'Europe. Il représente notamment une porte d'entrée vers l'Europe via les villes de Ceuta et Melilla par voie terrestre et les îles de Canaries et le Détroit de Gibraltar par voie maritime. Outre, le Maroc synthétise « la problématique migratoire dans ses triples dimensions : émigration, immigration et transit ».[52] Sa position géostratégique entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne comme « carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines » suscitent de nombreux défis et opportunités.[53] Ainsi, le Maroc est incontournable sur le plan géostratégique tant dans les relations euro-méditerranéennes qu'euro-africaines en matière migratoire. Nous verrons que du côté de l'UE, se dégage la volonté d'associer le Maroc à sa politique migratoire extérieure afin d'établir un contrôle des migrations « à distance ».[54] L'UE sollicite donc la coopération du Maroc pour endiguer l'immigration irrégulière et tente d'externaliser une partie de sa gestion migratoire vers le Maroc.[55]

---

[50] Baghzouz, *op. cit*.
[51] Iván Martín, « EU-Morocco relations between 'success story' and hamster's wheel », CIDOB, Opinion, n° 267, 2014.
[52] Interview n° 2 avec Mohammed Ameur.
[53] Mehdi Alioua, « Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines ? », *Hommes & migrations* 1303, n° 3 (2013): 139.
[54] Shahin-Ziyadeh, *op. cit*., 75.
[55] Dans le cadre de cet article, nous aborderons le Maroc principalement comme espace de transit pour les migrants.

Des relations historiques à l'aune des migrations

Le cadre qui régit les relations euro-marocaines n'a cessé d'évoluer sur les 60 dernières années. Le premier accord d'association entre la CEE et le Maroc fut établi en mars 1969, concernant les questions commerciales. Suite à l'avènement d'une politique méditerranéenne de la CEE en 1972, un accord dit de coopération fut signé en avril 1976, incluant des dispositions financières, économiques et sociales afin de contribuer au développement économique et social du Maroc.[56]

En septembre 1999, le Groupe de haut niveau « Asile et migration » adopta un plan d'action visant à coopérer avec le Maroc dans le domaine migratoire, décrivant le dernier comme pays émetteur de migrants économiques et de transit pour les ressortissants de pays tiers vers l'UE. Le Groupe suggéra au Maroc d'imposer des visas aux ressortissants de pays tiers notamment d'Afrique occidentale et d'adopter des mesures contre l'immigration irrégulière des ressortissants de pays tiers transitant par le Maroc.[57]

En février 1996, un accord euro-méditerranéen d'association fut signé dans le cadre du PEM afin de renforcer les relations bilatérales, d'établir un dialogue politique et de développer les échanges (Article premier).[58] Cet accord indique qu'un dialogue sur les problèmes relatifs à l'immigration irrégulière et au retour des personnes en situation irrégulière doit être instauré (Article 69) et que les actions de coopération en matière sociale visent en premier à réduire la pression migratoire (Article 71). Ainsi, la priorité est accordée à la lutte contre l'immigration irrégulière dans une logique sécuritaire.

En juillet 2005, un plan d'action est adopté dans le cadre de la PEV visant à renforcer le partenariat euro-marocain. En matière migratoire, une gestion efficace des flux et la signature d'un accord de réadmission sont mises en exergue.[59] Le Maroc ayant longuement convoité un statut privilégié, l'UE lui octroie un « Statut avancé » en octobre 2008, ce qui marqua un renforcement des relations euro-marocaines et souligne la singularité de ces dernières.[60] Ce Statut répondait à la demande du Maroc d'avoir « plus que l'association et moins que l'adhésion » et illustre bien le principe de

[56] M'Ghari, *op. cit*., 14-15.
[57] Lucile Barros, « Évolution de la politique de l'Union européenne et mesures de coopération avec le Maroc en matière de lutte contre l'immigration irrégulière », dans Lucile Barros et al., *L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc* (Genève: ILO, 2002), 123-124.
[58] Union européenne, « Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part », *Journal officiel des Communautés européennes,* 18 mars 2000.
[59] Sénat, « La politique méditerranéenne de l'Union européenne après le printemps arabe : les cas du Maroc et de la Tunisie », 2013.
[60] Abdallah Saaf, « Le partenariat euro-maghrébin », dans Khadija Mohsen-Finan (dir.), *Le Maghreb dans les relations internationales* (Paris : CNRS Éditions, 2011).

différenciation de la PEV.[61] Dans le cadre du « Statut avancé », l'UE demande au Maroc de renforcer la gestion des flux migratoires et de conclure un accord de réadmission.[62]

En juin 2013, le Maroc est le premier pays du pourtour méditerranéen à signer un Partenariat pour la mobilité dans le but d'assurer une meilleure gestion commune des flux migratoires, prévenir et combattre l'immigration irrégulière, et promouvoir une politique de retour et de réadmission efficace en échange d'un accord de facilitation de la délivrance de visas.[63] Le Partenariat pour la mobilité invite, entre autres, à reprendre les négociations sur un accord de réadmission avec une clause sur les ressortissants de pays tiers, à soutenir les capacités institutionnelles et opérationnelles du Maroc dans la lutte contre l'immigration irrégulière et la gestion des flux, et à renforcer la coopération opérationnelle et technique concernant la gestion des frontières.[64]

En juin 2019, une Déclaration Conjointe entre l'UE et le Maroc est adoptée visant à donner un nouvel élan à leur relation stratégique et multidimensionnelle.[65] Les parties soulignent que leur partenariat sera guidé, entre autres, par les principes de solidarité, co-appropriation, responsabilité partagée, respect mutuel et transparence. En matière de gestion migratoire, la Déclaration prône une coopération équilibrée, une concertation renforcée et une approche globale et respectueuse des droits humains afin de prévenir et lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en renforçant la gestion des frontières.

Cette brève lecture rétrospective permet de mettre en exergue que la gestion migratoire est devenue, au fil des années, un élément incontournable dans les relations euro-marocaines. L'UE tente notamment de se défausser de la gestion migratoire et vise à établir une coopération sécuritaire focalisée sur le contrôle et la surveillance des frontières méditerranéennes afin d'endiguer les flux migratoires.

La politique migratoire marocaine : la sécurité européenne ?

Dans le sillage de cette approche historique ainsi revisitée, il s'avère important de comprendre dans quelle mesure l'européanisation des politiques migratoires et les tentatives d'externalisation de l'UE ont influencé les politiques migratoires marocaines, notamment celles visant les migrants en route vers l'Europe.[66] L'UE perçoit le Maroc

[61] Fernandez-Molina, *op. cit*., 115.
[62] Mehdi Lahlou, « Un schéma migratoire reconfiguré », dans Khadija Mohsen-Finan (dir.), *Le Maghreb dans les relations internationales* (Paris : CNRS Éditions, 2011).
[63] Laure Borgomano, « Maroc-Union européenne : un échange inégal », CIRÉ, 2021.
[64] Union européenne et Maroc, « Déclaration Conjointe établissant un Partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne et ses États Membres », 2013.
[65] Conseil de l'UE, « Déclaration conjointe de l'Union européenne et du Maroc suite à la 14ème réunion du Conseil d'Association UE-Maroc », Bruxelles, 27 juin 2019.
[66] Lahlou, 2011, *op. cit.*

de sa position géographique comme un « État-tampon » où elle peut externaliser le contrôle des migrations et des frontières.[67] Elle souhaite assigner au Maroc le rôle de gendarme, de garde-frontière et de frontière extérieure dans le but d'endiguer les flux migratoires. Comme la Méditerranée, le Maroc est considéré comme un « laboratoire d'essai de [l]a stratégie du contrôle migratoire » de l'UE.[68]

En novembre 2003, la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières fut adoptée. Il s'agissait d'une politique migratoire fortement sécuritaire et répressive envers les migrants, surtout ceux en transit.[69] La loi peut être perçue comme une réponse législative aux pressions et préoccupations sécuritaires de l'UE qui engage le Maroc dans la lutte renforcée contre l'immigration irrégulière « dans sa double composante nationale et étrangère ».[70] Ceci peut aussi être analysé comme une acceptation voire une concession du Maroc face aux politiques d'externalisation de l'UE et une inscription à son approche sécuritaire en matière migratoire.[71] D'ailleurs, le ministre d'État à l'Intérieur Driss Basri avait déclaré en février 1999 que le Maroc, de sa situation géographique au niveau méditerranéen, était un partenaire « à part entière de la sécurité européenne ».[72] Le Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration avait aussi reconnu en 2016 que les mesures nationales marocaines relatives à la gestion des migrations étaient liées à l'évolution des politiques migratoires européennes.[73]

La loi 02-03 normalisa les relations euro-marocaines sur les questions migratoires, confirmant le rôle du Maroc comme partenaire dans la lutte contre l'immigration irrégulière.[74] Par conséquent, « un traitement externalisé et en amont » de l'immigration devenait possible sur le sol marocain.[75] Toutefois, la loi fut fortement critiquée pour la criminalisation et pénalisation de la migration clandestine et la violation de droits humains.[76]

---

[67] Doha Bouissa, « La nouvelle politique migratoire marocaine : instrument diplomatique d'intégration régionale », mémoire de recherche de Master (Grenoble : Université Grenoble Alpes, 2018), 30.
[68] Belguendouz, 2009, *op. cit*., 1.
[69] Alioua et Ferrié, *op. cit*., 9.
[70] Abdelkrim Belguendouz, « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc », *Cultures & Conflits* 57, n° 1 (2005): 185.
[71] Sara Benjelloun, « Diplomatie migratoire du Maroc. La nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc », Résumé étendu de thèse de doctorat (Grenoble : Université Grenoble Alpes, 2019), 3.
[72] Belguendouz, 2005, *op. cit*., 184.
[73] Sara Benjelloun, « Mise en œuvre et enjeux diplomatiques de la nouvelle politique migratoire », dans Mehdi Alioua et Jean-Noël Ferrié (dir.), *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine* (Rabat: Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017), 109.
[74] Jérôme Valluy, « Le HCR au Maroc : acteur de la politique européenne d'externalisation de l'asile », *L'Année du Maghreb*, III (2007).
[75] M'Ghari, *op. cit*., 469.
[76] Belguendouz, 2009, *op. cit.,* 20.

Par la suite, intervient une inflexion de la position du Maroc manifestant sa volonté à se positionner comme acteur principal dans la gestion des migrations sur la scène internationale. Le Maroc lança alors la première Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement en juillet 2006. Celle-ci débouchera sur le Processus de Rabat, visant à mettre en place une gouvernance migratoire régionale et internationale nécessitant une approche équilibrée, globale et de responsabilité partagée.[77]

En septembre 2013, le Maroc refonde sa politique migratoire sur le plan institutionnel, juridique et législatif en adoptant la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile. Affirmant ses différentes fonctions migratoires, le Maroc se positionne comme territoire de transit migratoire et comme terre d'immigration, particulièrement pour les migrants subsahariens.[78] La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile propose une politique soucieuse du respect des droits humains et du droit international, conforme aux engagements internationaux et constitutionnels du Royaume en matière des droits des migrants.[79] Avec la volonté de rompre avec une approche sécuritaire, la nouvelle politique migratoire marocaine se veut « humaniste dans sa philosophie, globale dans son contenu et responsable dans sa démarche ».[80]

La mise en place d'une politique migratoire axée sur le respect des droits des immigrés a permis au Maroc de gagner en crédibilité et de redorer son blason sur la scène internationale, particulièrement auprès des pays subsahariens. Cette politique ainsi que les deux campagnes de régularisation du statut des migrants en 2014 et 2016 ont fortement été influencées par la politique africaine du Maroc dans le cadre de son repositionnement stratégique sur la scène africaine.[81] Ainsi, sa politique étrangère influence sa politique migratoire qui ne peut être appréhendée indépendamment de sa situation géopolitique.

Malgré des asymétries de pouvoir avec l'UE, le Maroc influence aussi les politiques européennes en élaborant des contre-stratégies et en emboîtant les enjeux migratoires et sécuritaires à des enjeux politiques et économiques pour négocier des contreparties et rétributions. Cette pratique de « issue-linkage » vise notamment à lier la coopération migratoire à des aides financières.[82] Ainsi, les migrations deviennent conjointement un enjeu de relations internationales, une ressource politique et financière mais aussi un instrument diplomatique. Par conséquent, les initiatives

[77] Bouissa, *op. cit*., 28.
[78] Benjelloun, 2019, *op. cit*., 1.
[79] Bouissa, *op. cit*., 66.
[80] Larabi Jaïdi, « Les enjeux africains de la nouvelle politique migratoire du Maroc », dans Larabi Jaïdi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens* (Rabat : OCP Policy Center, 2018a), 2018a, 245.
[81] Iván Martín et Larabi Jaïdi, « Europe-Afrique. Quelles perspectives d'avenir », OCP Policy Center, 2018, 44.
[82] Benjelloun, 2019, *op. cit*., 4.

marocaines ne résultent pas uniquement des diktats européens, le Maroc n'étant pas qu'un simple récipiendaire ou exécutant des politiques migratoires européennes.

Accord de réadmission : principale pierre d'achoppement

Étant devenu un « instrument de prédilection » de la politique migratoire de l'UE, cette dernière tente depuis deux décennies de conclure un accord de réadmission avec le Maroc.[83] L'accord de réadmission est inclus de manière récurrente dans les négociations euro-marocaines, bien que le Maroc ait des accords bilatéraux avec certains États Membres. Le véritable intérêt de l'UE à conclure un accord *communautaire* se trouve dans la clause sur la réadmission des ressortissants de pays tiers qui n'est pas incluse dans les accords de réadmission bilatéraux.

La Commission ayant reçu un mandat en 2000, les négociations pour un accord de réadmission s'engagent en avril 2003. Après quinze rondes de négociations infructueuses, ces dernières ont été officiellement suspendues en 2010.[84] La signature d'un Partenariat pour la mobilité en juin 2013, proposant un nouveau cadre pour le dialogue migratoire euro-marocain, relança dans la foulée les négociations. Sur la base du principe de « donner plus pour recevoir plus », la Commission tente de négocier un compromis entre la facilitation de la délivrance de visas et la conclusion d'un accord de réadmission afin d'encourager le Maroc à signer ce dernier.

Il semble que l'UE veuille que le Maroc devienne un « pays de réadmission » en plus de ces autres fonctions migratoires.[85] Étant donné que ne s'impose aucune obligation internationale concernant la réadmission des ressortissants de pays tiers, l'UE tente de créer une telle obligation en établissant des accords de réadmission.[86] Cependant, le Maroc considère qu'une clause relative à la réadmission des ressortissants de pays tiers et des apatrides présumés ayant transité par son territoire serait « une atteinte à sa souveraineté ».[87] L'une des problématiques qui se pose pour le Maroc est de prouver que ces migrants ont bien transité par son territoire, car bon nombre d'entre eux transitent d'abord par la frontière algérienne avant de traverser le Maroc.[88]

Si la signature d'un accord de réadmission est la solution optimale pour l'UE, en résulte des implications plus larges en termes de politiques domestiques et étrangères pour le Maroc. Bien que les intérêts des pays tiers soient souvent négligés par l'UE, signer un

---

[83] Bouissa, *op. cit*., 32.
[84] Ylva Johansson, « Parliamentary questions », Parlement européen, 30 avril 2020.
[85] Belguendouz, 2009, *op. cit*., 31.
[86] Kevin Kaiser, « EU-Morocco negotiations on a readmission agreement: Obstacles to a successful conclusion », Collège d'Europe, *EU Diplomacy Papers*, n° 7, 2019.
[87] Mohamed Khachani, « Contribution de la société civile à la coopération UE-Afrique en matière de retour, de réadmission et de réintégration : le cas du Maroc », *ECRE Working Paper,* n° 11, 2020, 7.
[88] Mohamed Limam, « Les partenariats pour la mobilité de l'Union européenne avec le Sud », Konrad-Adenauer-Stiftung, 2020, 2.

accord de réadmission n'est pas un choix isolé pour le Maroc car cela créerait des externalités négatives pour plusieurs raisons :

- Premièrement, en raison de sa position géographique et du bon nombre de migrants subsahariens de transit, le Maroc craint de devenir un « sas » entre l'UE et l'Afrique subsaharienne.[89]
- Deuxièmement, les coûts domestiques de l'accueil des personnes réadmises impliqueraient notamment une charge politique, sociale et économique en attente de leur réadmission vers leur pays d'origine.[90]
- Troisièmement, cela créerait un effet domino où le Maroc devrait à son tour élaborer une politique de retour et de réadmission visant à conclure des accord de réadmission avec les pays d'origine.[91] Cet élargissement du champ géographique des accords de réadmission créerait par la suite une « succession de zones tampons des flux migratoires » autour de l'UE.[92] Ainsi, l'externalisation et la sous-traitance de la politique migratoire extérieure de l'UE iraient au-delà du voisinage immédiat, de plus en plus au sud.
- Pour finir, une clause relative aux ressortissants de pays tiers irait à l'encontre des priorités internationales du Maroc, car il s'agit principalement de ressortissants subsahariens. Un tel accord aurait sans doute par ricochet un impact sur les relations maroco-subsahariennes et impliquerait une inflexion conséquente dans la politique africaine du Maroc.[93]

Ces éléments justifient la réticence du Maroc à signer un accord de réadmission et témoignent de l'hétérogénéité des intérêts en présence.[94] Pour ces raisons, la stratégie du Maroc est de participer aux négociations tout en évitant la signature d'un accord. C'est ce qu'on pourrait qualifier de stratégie de négociation d'évitement (*avoidance bargaining*[95]) ou évitement opportuniste (*opportunistic avoidance*[96]). Le Maroc reste donc à la table des négociations pour garder la perspective d'un accord et gagner plus de marge de manœuvre dans d'autres négociations. Ainsi, se dégagent une asymétrie de pouvoir et une conditionnalité inversée où le Maroc est en mesure de demander plus de concessions de la part de l'UE.[97]

---

[89] M'Ghari, *op. cit*., 440.
[90] *Ibid*.
[91] *Ibid*., 443.
[92] Gabrielli, *op. cit*., 149.
[93] Sergio Carrera et al., « EU-Morocco cooperation on readmission, borders and protection: A model to follow? », *CEPS Papers*, n° 87, 2016, 6.
[94] El Arbi Mrabet, « Readmission agreements. The case of Morocco », *European Journal of Migration and Law* 5, n° 3 (2003): 379.
[95] James Wallihan, « Negotiating to avoid agreement », *Negotiation Journal* 14, n° 3 (1998): 257.
[96] *Ibid*.
[97] Fanny Tittel-Mosser, « Reversed conditionality in EU external migration policy: The case of Morocco », *Journal of Contemporary European Research* 14, n° 4 (2018): 358.

Le Maroc et son sud : son identité, sa politique et diplomatie africaine

Ayant souligné l'importance de prendre en compte les intérêts non européens, il importe à présent d'appréhender la position du Maroc au regard de ses relations de proximité avec son voisinage méridional immédiat et le reste du continent africain. On constate un bilatéralisme très actif du Maroc dans ses relations avec les pays africains, notamment de l'Ouest et centrale.[98] Étant un pays arabe, musulman mais aussi africain, sa politique étrangère est à présent orientée vers l'Afrique subsaharienne qui (ré)affirme et conforte l'identité africaine du Maroc. On le constate notamment avec sa réintégration à l'Union Africaine en janvier 2017 après 34 ans de politique de « chaise vide » en raison de l'adhésion de la République arabe sahraouie démocratique.[99] À travers ce retour, le Maroc marque sa volonté et son ambition d'influence et de leadership sur le continent africain.[100] En quête de soutien, sa politique africaine vise aussi à faire reconnaître son intégrité territoriale et la marocanité du Sahara occidental, ce dernier étant considéré comme la profondeur africaine du Maroc.

En raison de son voisinage avec l'Europe, le Maroc est une zone de transit migratoire entre l'Afrique subsaharienne et la rive septentrionale de la Méditerranée. De ce fait, on décèle un parallèle entre sa politique africaine et le développement de sa diplomatie migratoire en accordance avec son positionnement géostratégique.[101] La politique migratoire et africaine du Maroc convergent, ainsi la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile peut être lue comme s'inscrivant dans la politique africaine du Maroc. À contre-courant de l'approche sécuritaire européenne, le Maroc a développé une politique migratoire avec une approche humaniste et respectueuse des droits des migrants.[102] S'inscrivant dans un paradigme africain, l'idée est que « si le Maroc veut être en Afrique, il faut que l'Afrique puisse être au Maroc ».[103] La diplomatie migratoire avec les pays subsahariens et l'accueil des migrants subsahariens sont à la fois une conséquence ainsi qu'une condition de réussite de la

[98] Yousra Abourabi, « Le Maroc francophone : identité et diplomatie africaine », *Revue internationale des francophonies*, n° 6 (2019).
[99] Beatriz Mesa et Yousra Hamdaoui, « Le Maroc, un 'acteur émancipé' dans la géopolitique sahelienne », *Paix et Sécurité Internationales*, n° 6 (2018): 133.
[100] Marc Makpawo, « L'adhésion du Maroc à l'Union africaine : entre une logique méditerranéenne et une logique subsaharienne », *Études internationales* 52, n° 3 (2021): 342.
[101] Bouissa, *op. cit.*, 75.
[102] Yousra Abourabi et Jean-Noël Ferrié, « La politique migratoire du Maroc comme instrument de sa diplomatie africaine », dans Farid El Asri (dir.), *Afrique(s) en mouvement n° 1 - Confluences marocaines. Dossier entretiens/témoignages: Récits au coeur du réel* (Rabat: Presses de l'Université internationale de Rabat, 2019), 69.
[103] Abdelwahed Rmiche, « Nasser Bourita relève la convergence des axes du 'Partenariat renouvelé avec le Voisinage Sud' avec les priorités du Royaume arrêtées dans le cadre des Hautes Orientations Royales », *Le Matin*, 19 février 2021.

politique africaine du Maroc. C'est à ce niveau que les relations maroco-subsahariennes se joueront en partie.[104]

Tourné vers son flanc sud, le Maroc cherche à renforcer la coopération Sud-Sud en matière migratoire notamment avec le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire en faveur d'une gouvernance régionale des migrations.[105] Le Maroc a émis la volonté de définir une vision africaine commune sur les questions migratoires et s'est vu confier le mandat du « Leader de l'Union Africaine sur la question de la migration ».[106] En janvier 2018, il propose l'Agenda africain pour la migration se basant sur une approche inclusive, participative, afro-centrée, et une logique humaniste, de solidarité et de responsabilité partagée pour un nouveau mode de gouvernance migratoire.[107] Ainsi, le Maroc pousse pour une « africanisation » des politiques migratoires.[108]

On peut donc soutenir l'idée que l'action et les politiques extérieures du Maroc en matière migratoire sont guidées par un pragmatisme fondé sur des principes (*principled pragmatism*), notamment la responsabilité partagée, la solidarité, l'humanisme et une approche globale des migrations. Ce pragmatisme met en avant ses intérêts et ses valeurs sur base de considérations géopolitiques et géostratégiques, particulièrement ses relations internationales dans leur dimension européenne et africaine.

Ce que le Maroc (ne) veut (plus)

Ahmed Rahhou, ancien ambassadeur du Maroc auprès de l'UE, met en exergue la nécessité pour l'UE de repenser et redéfinir sa politique de partenariat et de coopération avec son voisinage sud.[109] Outre, Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, souligne que l'UE doit sortir de la « logique du professeur et de l'élève »[110] pour adopter une logique de concertation avec les pays partenaires méditerranéens. Selon lui, le voisinage sud ne doit pas « subir les conséquences de décisions prises par l'UE » mais être associé au moins à la réflexion, si pas à la prise de décision.[111]

---

[104] Yousra Abourabi, « La nouvelle politique migratoire comme instrument diplomatique », dans Mehdi Alioua et Jean-Noël Ferrié (dir.), *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine* (Rabat : Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017), 127.
[105] GIZ, « Action de coopération Sud-Sud en matière de migration », 2018.
[106] Martín et Jaïdi, *op. cit.,* 45.
[107] Jaïdi, 2018a, *op. cit*., 249.
[108] Delphine Perrin, « Politisation et juridicisation des migrations en Afrique méditerranéenne et sahélienne : émulation et 'prisme africain' », dans Farid El Asri (dir.), *Afrique(s) en mouvement n° 3 - Repenser l'Afrique* (Rabat : Presses de l'Université internationale de Rabat, 2021), 38.
[109] Royaume du Maroc, « L'Ambassadeur du Maroc auprès de l'UE : Il est nécessaire pour l'UE de repenser sa politique de partenariat avec son voisinage sud », 4 mai 2020.
[110] Malika El Kettani, « Nasser Bourita : 'Le phénomène migratoire est exagéré' », *Le Courrier de l'Atlas*, 25 février 2021.
[111] SNRT news, « Bourita : 'Le Sud doit être associé à la réflexion de l'UE' », 24 février 2021.

Pour le Maroc, il apparaît au plan politique et médiatique un surdimensionnement et une dramatisation des migrations irrégulières, notamment des migrants africains en route vers l'Europe.[112] Si les migrants internationaux représentent environ 3 % de la population mondiale : les migrants africains représentent 14 % de cette population, dont seul 19 % quittent le continent africain parmi lesquels 4 % partent de leur continent d'origine de façon irrégulière. Cela signifie que près de 80 % des migrants africains restent en Afrique et que les migrations intracontinentales et régionales l'emportent largement sur les migrations extracontinentales. Au final, moins de 0,6 % de la population mondiale des migrants internationaux est africaine et irrégulière.[113] Par conséquent, on ne peut en aucun cas affirmer que l'Europe est envahie par des migrants africains irréguliers.

Considérant l'approche et la gestion des migrations en Méditerranée comme déséquilibrée, le Maroc réclame l'application effective d'un véritable partenariat, d'un esprit de solidarité, d'une responsabilité partagée et d'une coopération équilibrée entre les pays d'origine, de transit et de destination,[114] c'est-à-dire entre tous les maillons de la chaîne. Bourita précise d'ailleurs que le Maroc assume ses responsabilités, chose que les pays d'origine et de destination devraient aussi faire, et que le Maroc ne jouera pas au gendarme de l'Europe car ce n'est ni sa vocation, ni sa conviction.[115] Il souligne que « le seul moment où l'UE est cohérente, c'est pour mettre la pression sur les pays de transit ».[116] Pour le Maroc, la réadmission des migrants présumés avoir transité par son territoire est contraire à l'esprit de responsabilité partagé et reste infondée car les migrants devraient être renvoyés vers leur pays d'origine. Ainsi, l'UE devrait axer sa politique de retour sur les pays d'origine plutôt que les pays de transit, notamment en mettant en œuvre les dispositions de réadmissions avec les pays subsahariens.[117]

Menouar Alem, ancien ambassadeur du Maroc auprès de l'UE, souligne que les questions migratoires doivent être appréhendées dans le respect des droits des migrants.[118] Paradoxalement, bien que ces principes soient au fondement des traités et répétés dans les textes et discours européens, c'est le Maroc qui (r)appelle l'UE à

---

[112] *Ibid.*
[113] Les pourcentages présentés ici sont approximatifs et calculés sur base de données datant de 2018 exposées dans l'article suivant : Charlotte Bozonnet, « Maroc : 'La seule politique migratoire cohérente de l'Europe, c'est mettre la pression sur les pays de transit' », *Le Monde*, 2 novembre 2018.
[114] Younès Ahouga et Rahel Kunz, « 'Gendarme de l'Europe' ou 'chef de file' ? Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéennes », *Critique internationale* 74, n° 1 (2017): 113.
[115] SNRT news, *op. cit.*
[116] Bozonnet, *op. cit*.
[117] Borgomano, *op. cit*.
[118] *Ibid.*

respecter ces principes.[119] Alem souligne aussi que le développement des pays d'origine ainsi que la solidarité entre les États Membres de l'UE sont essentiels.[120]

Rappelant que la politique migratoire du Maroc repose sur trois piliers : solidarité, responsabilité et coopération internationale, le Maroc attend de l'UE une approche globale et cohérente d'une part, partenariale et concertée de l'autre aux migrations. Il ne veut pas devenir un « instrument au service de politiques européennes », ni être traité comme un auxiliaire.[121] Le Maroc souhaite plutôt être traité comme un partenaire responsable à part entière en matière migratoire. A cet effet, il importe pour l'UE de dépasser l'approche unilatérale pour une approche concertée dans le cadre d'un véritable partenariat mutuellement bénéfique.

Un trait d'union entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne

Une approche décentrée aura permis de mettre en lumière les considérations domestiques et de politiques étrangères du Maroc. Ce dernier est un voisin méditerranéen mais aussi africain qui ne peut s'extraire de son contexte géographique, géopolitique et géostratégique entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne. Le Maroc définit donc une « politique extérieure de sa géographie », se voulant partenaire stratégique de l'UE et puissance africaine.[122] Ainsi, les relations et coopérations maroco-subsahariennes importent dans le dialogue migratoire avec l'UE. Pour ces raisons, le Maroc joue à « l'équilibriste » pour répondre autant aux demandes européennes qu'à ses ambitions africaines.[123]

Le Royaume a marqué sa volonté d'être plus qu'un « simple rouage dans la politique migratoire européenne ».[124] Il n'est ni gendarme, ni supplétif, ni sous-traitant des politiques migratoires sécuritaires et des stratégies d'externalisation de l'UE dans les configurations euro-méditerranéenne et euro-africaine. Si le Maroc était perçu comme « chef de file » dans la régulation des migrations dans l'espace euro-méditerranéen, il se veut maintenant « chef de file » dans la gouvernance régionale et internationale des migrations.[125] Comme l'a dit le Premier Ministre Driss Jettou, l'idéal pour le Maroc est de parvenir à une « coopération triangulaire » avec l'UE et les pays subsahariens afin d'établir un partenariat entre les pays d'origine, de transit, et de destination pour une responsabilité partagée.[126]

---

[119] Houria Alami M'Chichi, « La migration dans la coopération UE-Maroc entre tentative de gestion institutionnelle et pragmatisme », dans Houria Alami M'Chichi, Bachir Hamdouch et Mehdi Lahlou, *Le Maroc et les migrations* (Rabat : Fondation Friedrich Ebert, 2005), 24.
[120] Borgomano, *op. cit.*
[121] Interview n° 2.
[122] Pierre Vermeren, « La politique extérieure du Maroc », *Diplomatie*, n° 70 (2014): 66.
[123] Interview n° 1 avec Sara Benjelloun.
[124] El Qadim, 2010, *op. cit.*, 98.
[125] Ahouga et Kunz, *op. cit.*,113.
[126] Benjelloun, *op. cit.*, 2017, 112.

Les questions migratoires entre le Maroc et l'Europe ne se limitant pas qu'aux relations euro-marocaines ou euro-méditerranéennes, elles impliquent aussi les relations euro-africaines. Il est d'ailleurs difficile de dissocier l'Afrique méditerranéenne de l'Afrique subsaharienne comme « deux espaces géopolitiques distincts ».[127] Elles doivent être vues comme un, un espace afro-méditerranéen. Heureusement, le Maroc a la « capacité particulière de pouvoir, tel un arbre, tendre ses branches vers la Méditerranée tout en œuvrant à la préservation de ses racines africaines ».[128]

Enfin, il importe de préciser les implications que les éléments susmentionnés ont sur la coopération migratoire euro-marocaine. S'intéresser à la vision de la politique étrangère marocaine permet de mettre en lumière que les relations internationales du Maroc et les orientations stratégiques de sa politique étrangère se sont diversifiées.[129] La politique extérieure marocaine ne se résume plus qu'à un « projet ancrage à l'Europe ».[130] Elle s'inscrit à présent dans un projet plus global, notamment en faveur d'intégration africaine. D'ailleurs, le préambule de la Constitution marocaine de 2011 souligne que le Maroc s'engage à consolider ses relations de coopération et de solidarité avec les pays du Sahel notamment.[131] En recherche d'intégration et d'alliés stratégiques, le Maroc regarde ainsi à la fois vers le nord de la Méditerranée et vers le sud du Sahara.

La marge d'action de l'UE dans le cadre de sa coopération migratoire avec le Maroc est limitée étant donné que cette dernière est liée de manière indirecte à l'intérêt et aux ambitions diplomatiques que porte le Maroc à l'Afrique subsaharienne. La prise en considération de la démarche stratégique et partenariale du Maroc dans le cadre de sa politique africaine invite l'UE à reconsidérer ses politiques migratoires extérieures dans un contexte élargi. Ainsi, l'exemple emblématique du Maroc illustre bien les interconnexions qui peuvent lier l'UE, ses pays voisins et leurs voisins.

Il importe de rappeler que l'UE a une approche régionale envers l'Afrique du Nord à travers le PEM, la PEV et l'Union pour la Méditerranée, tandis que ses relations avec l'Afrique subsaharienne sont placées dans le cadre politique des accords (post-) Cotonou avec les pays africains, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Toutefois, au regard de l'ambition d'intégration continentale africaine et les aspirations de l'Union

---

[127] Yousra Abourabi, « Comment le Maroc est-il devenu une puissance africaine ? », *The Conversation*, 1er mars 2021.
[128] Bakary Sambe, « Le Maroc au sud du Sahara : une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques », dans Mansouria Mokhefi et Alain Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud : Vers des liens renouvelés* (Paris : CNRS Éditions, 2012).
[129] Yousra Abourabi, « Les relations internationales du Maroc : Le Maroc à la recherche d'une identité stratégique », dans Baudouin Dupret et al. *Le Maroc au présent : D'une époque à l'autre, une société en mutation* (Casablanca : Centre Jacques-Berque, 2015).
[130] Makpawo, *op. cit*., 328.
[131] Royaume du Maroc, Constitution de 1er juillet 2011.

Africaine à établir une approche et un partenariat de continent à continent avec l'UE, cette dernière ne voudrait pas se voir accuser à nouveau de contribuer à la « balkanisation » de l'Afrique[132] ou de déchirer l'unité africaine tandis qu'elle veille sur son unité.[133]

Ainsi, s'intéresser aux intérêts en présence permet de souligner l'importance de contextualiser les politiques extérieures de l'UE dans son voisinage élargi. Si l'un des objectifs de la PEV était d'éviter de nouvelles lignes de division en Europe, il importe que la PEV s'efforce d'éviter de nouvelles lignes de démarcation entre les pays de la PEV et leurs voisins.[134] Sur le long terme, l'UE se devra de considérer l'espace stratégique qu'est son voisinage élargi, c'est-à-dire les voisins de ses voisins ainsi que leurs relations.

Conclusion et perspectives futures : Repenser les relations de voisinage avec le Sud et la coopération migratoire

L'ambition de cet article était de compléter les recherches antérieures sur les perceptions extérieures de l'UE et ses politiques extérieures. Il visait à analyser avec une approche décentrée quelle est la perception marocaine de la politique migratoire extérieure de l'UE. Cet article a fait valoir que le Maroc porte un regard critique sur la politique migratoire de l'UE : il refuse de jouer au gendarme de l'Europe en matière d'immigration que ce soit concernant le transit ou la réadmission des migrants. Au lieu de cela, il souhaite être traité comme un partenaire responsable sous les principes de solidarité et de responsabilité partagée en matière de coopération migratoire.

Sachant qu'une perception eurocentrée masque les différents intérêts en présence, l'analyse des perceptions extérieures offre à l'UE « un système de première alerte »[135] à partir duquel elle pourra réfléchir ses politiques afin d'améliorer ses coopérations extérieures. Des perceptions négatives peuvent être préjudiciable à l'image de l'UE et saper son appréciation.[136] En tant qu'acteur global, l'UE ne peut se permettre de

---

[132] Abdou Diouf, « Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation », *Politique étrangère*, n°4, 2006, 785.
[133] Agence France Presse, « La charge de Kadhafi contre l'Union pour la Méditerranée », *L'Express*, 11 juin 2006.
[134] Sieglinde Gstöhl, « Conclusion: Models of Cooperation with the Neighbours of the EU's Neighbours », dans Sieglinde Gstöhl et Erwan Lannon (éds.), *The Neighbours of the European Union's Neighbours: Diplomatic and Geopolitical Dimensions beyond the European Neighbourhood Policy* (Londres : Routledge, 2016), 269.
[135] Sonia Lucarelli et Fioramonti Lorenzo (dir.), « Conclusion Self-Representations and External Perceptions – Can the EU Bridge the Gap? », dans *External Perceptions of the European Union as a Global Actor* (Londres : Routledge, 2010), 222, 225.
[136] *Ibid*., 223.

négliger les perceptions qu'elle et ses politiques génèrent.[137] Les futurs efforts de recherches et contributions novatrices pourraient avancer un agenda de recherche décentré, non stato-centré, en analysant la perception des acteurs non étatiques et leur capacité d'influence sur les politiques extérieures de l'UE. En matière migratoire, il importerait de s'intéresser aux « ressortissants »[138] des politiques migratoires, c'est-à-dire les migrants étant les premiers concernés par de telles politiques.

Pour revenir à l'agenda décentré, Fisher Onar et Nicolaïdis nous offrent des pistes afin de repenser les relations de voisinage.[139] Premièrement, il faut provincialiser : c'est-à-dire changer de paradigme, se départir de l'approche euro-centrée pour partir des réalités et besoins socio-économiques et politiques des pays partenaires. Deuxièmement, s'engager avec des partenaires implique de tenir dûment compte de leur perception, leurs intérêts et priorités propres. Enfin, ces deux éléments serviront de base pour construire des politiques et actions extérieures plus efficaces et inclusives, tout en les positionnant dans un monde extra-européen.

Concernant la gouvernance migratoire, il importe de dépasser la conception européenne des migrations car une approche unilatérale n'est guère pertinente au regard du caractère international de celles-ci. Il est nécessaire de penser à une véritable gouvernance des migrations volontariste qui traite ces dernières dans leur globalité. Afin de répondre aux principes de partenariat, de solidarité et de responsabilité partagée, il faut prendre en compte les intérêts de tous les acteurs et noter que ces intérêts peuvent être distincts voire divergents. Une gestion migratoire efficace se doit d'être holistique, équilibrée, pragmatique en traitant simultanément la prévention de l'immigration irrégulière ainsi que l'offre de voies légales d'immigration, sans que ces dernières ne soient le parent pauvre d'un cadre global de coopération migratoire, ni des mesures compensatoires.

Par conséquent, s'impose la nécessité de consolider la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination afin de faciliter la circulation des personnes. Il s'agit donc de favoriser les migrations circulaires, économiques et de travail en faveur de la circulation des cerveaux au profit de toutes les parties. Cela permettrait d'atténuer la fuite des cerveaux, un problème d'importance à mieux prendre en compte pour ne pas priver les pays d'origine de leur capital humain et des compétences dont ils ont besoin dans leur processus de développement.

---

[137] Elena Aoun, « Sonia Lucarelli et Fioramonti Lorenzo (dir.), 2010, External Perceptions of the European Union as a Global Actor, Coll. Europe in the World, Londres, Routledge, 235 p. – Études Internationales », *Études internationales* 41, n° 4, 2010.
[138] Mehdi Alioua et Jean-Noël Ferrié (dir.), « Introduction : Externalisation européenne des contrôles migratoires et recomposition des circulations en Afrique méditerranéenne », dans *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine* (Rabat : Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017), 10.
[139] Fisher Onar et Nicolaïdis, *op. cit*., 288.

L'UE a longtemps sacrifié le long terme sur l'autel du court-termisme. Cependant ce serait manquer de réflexion de ne pas aborder les questions de démographie dans les pays d'origine et de transit qui sont à la fois des défis et des opportunités. Ce sont les déséquilibres socio-économiques et politiques, notamment liés aux « trois D: développement, démographie, démocratie », qui motivent les migrations.[140] Les flux et pressions migratoires sont les symptômes, entre autres, de la pauvreté, du chômage, de l'instabilité, des conflits, de l'insécurité, de la sécheresse, du changement climatique, du manquement de services sociaux en santé et éducation et de l'absence de perspectives d'avenir.[141] Ces défis multidimensionnels s'inscrivent sur le long terme nécessitant des stratégies qui apporteront des solutions durables.

La population africaine est estimée à presque 2,5 milliards pour 2050, on ne peut donc ignorer cette réalité démographique qui s'accompagnera de déficits socio-économiques.[142] Sans être alarmiste, ces facteurs combinés devraient accroître le phénomène migratoire tant au niveau intracontinental qu'extracontinental, surtout si le besoin socio-économique des populations n'est pas satisfait.[143] Toutefois, le défi migratoire ne viendra qu'en aval des défis de l'emploi et de l'insertion socio-économique des jeunes entre 15 et 30 ans qui sont estimés à 780 millions pour 2050.[144] Chaque année, l'irruption de jeunes demandeurs d'emploi sur le marché du travail ne cesse de croître. Il faudra donc articuler les tendances démographiques et le marché de l'emploi.[145] Ainsi, il s'agira premièrement d'un défi de développement humain qui méritera toute l'attention. Si certains doutent que le XXIe siècle sera « le siècle de l'Afrique »,[146] il le sera sans doute sur le plan démographique et la question sera de savoir comment transformer « l'explosion démographique en dividende ».[147]

En contraste démographique, l'Europe continent voisin est directement concerné par les défis de son flanc sud élargi, c'est-à-dire l'espace afro-méditerranéen. Il est dans l'intérêt de l'UE d'adresser les défis auxquels ses voisins font face car ce qui se passe d'un côté de la rive interagit sur l'autre.

---

[140] Bichara Khader, « Le Partenariat Euro- Méditerranéen », *Working Paper*, n° 9523, Economic Research Forum, 1995, 8.
[141] Jaïdi, 2018a, *op. cit*., 243.
[142] Hassen Boubakri, « Le prisme migratoire dans les relations futures entre le Maghreb et le reste de l'Afrique », dans Larabi Jaïdi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens* (Rabat : OCP Policy Center, 2018), 225.
[143] *Ibid*., 226.
[144] Iván Martín, « Jeunesse, Emploi, Migration et Partenariat Europe-Afrique : l'équation du futur en Afrique subsaharienne », dans Larabi Jaïdi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens* (Rabat : OCP Policy Center, 2018), 229-230.
[145] M'Ghari, *op. cit*., 342.
[146] Fathallah Oualalou, « Pour une verticale de progrès Afrique – Méditerranée – Europe », dans Larabi Jaïdi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens* (Rabat : OCP Policy Center, 2018a), 266.
[147] Philippe Hugon, « Les relations entre l'Europe et l'Afrique et le rôle du Maroc : Quelles perspectives », dans Larabi Jaïdi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens* (Rabat : OCP Policy Center, 2018), 272.

Également concerné par les défis de démographie et de développement socio-économique, le Maroc en tant que pays afro-méditerranéen jouerait un rôle clé se positionnant comme relais entre les deux continents grâce à son statut de partenaire privilégié avec l'UE dans l'espace euro-méditerranéen et son ouverture sur l'espace subsaharien.[148] Dans le cadre de cette coopération trilatérale Nord-Sud-Sud, il servirait de pont et de pivot grâce à sa « bridge-building diplomacy ».[149]

Un tel cadre global de coopération offrirait l'opportunité de « remultilatéraliser »[150] la coopération migratoire, avec par exemple la mise en œuvre de partenariat 5+5+5 entre les pays d'origine subsahariens, les pays de transit sud méditerranéens et les pays de destination européens.[151] L'objectif à long terme serait la reconnaissance du droit à la mobilité avec la libre circulation des personnes et des travailleurs. Ainsi, ce partenariat trilatéral serait centré sur les migrations, la mobilité et l'emploi.

En offrant ces perspectives, le présent article souhaite contribuer aux réflexions prospectives sur le partenariat porteur entre les États Membres, les pays sud méditerranéens et les pays subsahariens dans un esprit partenarial où chaque partie assume sa part de responsabilité et de solidarité. Affirmant que les Européens, les Méditerranéens et les Africains sont des partenaires naturels, la construction de la grande région Afrique-Méditerranée-Europe, basée sur des relations horizontales équilibrées, se voudra géopolitique dans un monde globalisé plus connecté, plus contesté, plus complexe où la régionalisation est grandissante.

[148] Oualalou, 2018a, *op. cit.*, 267.
[149] Abourabi, 2019, *op. cit*.
[150] Larabi Jaïdi, « Pourquoi un renouveau du partenariat reste-t-il nécessaire après le Sommet d'Abidjan? », dans Larabi Jaïdi et Iván Martín (éds.), Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens (Rabat: OCP Policy Center, 2018b), 309.
[151] Hugon, *op. cit.*, 274.

Bibliographie

Documents

Commission européenne et le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. « Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional. Un nouveau programme pour la Méditerranée », Bruxelles, 9 février 2021, consulté le 3 janvier 2022. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021JC0002&from=EN.

Commission européenne. « Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Document de stratégie régionale (2007-2013) et programme indicatif régional (2007- 2013) pour le partenariat euro-méditerranéen », 2007, consulté le 3 février 2022. http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/doc/1249032282_enpi_euromed_rsp_fr.pdf.

Commission européenne. « Remarks by Commissioner Várhelyi at AFET Committee to presentthe joint communication on the renewed partnership with the Southern Neighbourhood », 12 février 2021, consulté le 7 janvier 2022. https://ec.europa.eu/commission/commissioners/20192024/varhelyi/announcements/remarks-commissioner-varhelyi-afet-committee-present-joint-communication-renewed-partnership_en.

Conseil de l'Union européenne. « Un nouveau programme pour la Méditerranée : le Conseil approuve des conclusions sur un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional », communiqué de presse, Bruxelles, 19 avril 2021, consulté le 30 avril 2023. https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/04/19/a-new-agenda-for-the-mediterranean-the-council-approves-conclusions-on-a-renewed-partnership-with-the-southern-neighbourhood/.

Conseil européen. « Conclusions du Conseil européen », 11 décembre 2020, consulté le 9 mars 2022. https://www.consilium.europa.eu/media/47328/1011-12-20-euco-conclusions-fr.pdf.

Conseil européen. « Fixer le programme politique de l'UE », 10 février 2022, consulté le 9 mars 2022. https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/role-setting-eu-political-agenda/#:~:text=Les%20principales%20priorités%20du%20Conseil,d'origine%20et% 20de%20transit.

Johansson, Ylva. « Parliamentary questions », Parlement européen, 30 avril 2020, consulté le 21 novembre 2021. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2020-000331-ASW_EN.html.

Pichon, Eric. « The external dimension of the new pact on migration and asylum: A focus on prevention and readmission », Parlement européen, 2021, consulté le 1 mars 2022. https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2021)690535.

Union européenne et Maroc. « Déclaration Conjointe établissant un Partenariat de mobilité entre le Royaume du Maroc et l'Union Européenne et ses États Membres », 2013, consulté le 3 avril 2022. https://www.academia.edu/38285855/Declaration_Conjointe_%C3%A9tablissant_un_Partenariat_de_mobilit%C3%A9_entre_le_Royaume_du_Maroc_et_l_Union_Europ%C3%A9ene_et_ses_%C3%89tats_Membres.

Union européenne. « Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part », *Journal officiel des Communautés européennes*, 18 mars 2000, consulté le 12 février 2022. https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A22000A0318%2801%29.

Union européenne. « Déclaration de Barcelone et programme de travail », 27 et 28 novembre 1995, consulté le 1 mars 2022. https://www.cvce.eu/content/publication/2004/5/25/0beb3332-0bba-4d00-bd07- 46d8f758d897/publishable_fr.pdf.

Interviews

Interview n° 1 avec Sara Benjelloun, chercheuse en migration, en ligne, 11 avril 2022.

Interview n° 2 avec Mohammed Ameur, Ambassadeur du Maroc en Belgique, en ligne, 12 avril 2022.

Articles de presse et ressources en ligne

Abourabi, Yousra. « Comment le Maroc est-il devenu une puissance africaine ? », *The Conversation*, 1 mars 2021, consulté le 5 avril 2022. https://theconversation.com/comment-le-maroc-est-il-devenu-une-puissance-africaine- 155829.

Agence France-Presse. « La charge de Kadhafi contre l'Union pour la Méditerranée », *L'Express*, 11 juin 2006, consulté le 1 mai 2023. https://www.lexpress.fr/monde/la-charge-de-kadhafi-contre-l-union-pour-la-mediterranee_510148.html.

Belguendouz, Abdelkrim. « Le Maroc et la migration irrégulière : une analyse sociopolitique », CARIM, 2009, consulté le 2 février 2022. https://cadmus.eui.eu/handle/1814/10799.

Borgomano, Laure. « Maroc-Union européenne : un échange inégal », CIRÉ, 2021, consulté le 5 février 2022. https://www.cire.be/maroc-union-europeenne-un-echange-inegal/.

Boubakri, Hassen. « Les migrations internationales en Afrique du Nord: Dimensions géographiques et politiques », International Migration Institute, 2007, consulté le 28 février 2022. https://www.migrationinstitute.org/files/events/boubakri.pdf.

Bozonnet, Charlotte. « Maroc : « La seule politique migratoire cohérente de l'Europe, c'est mettre la pression sur les pays de transit » », *Le Monde*, 2 novembre 2018, consulté le 1février 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/11/02/maroc-la-seule-politique-migratoire-coherente-de-l-europe-c-est-mettre-la-pression-sur-les-pays-de- transit_5377982_3212.html.

Carrera, Sergio, Jean-Pierre Cassarino, Nora El Qadim, Mehdi Lahlou et Leonhard den Hertog. « EU-Morocco cooperation on readmission, borders and protection: A model to follow ? », *CEPS Papers,* n° 87, 2016, consulté le 20 novembre 2021. https://www.ceps.eu/ceps-publications/eu-morocco-cooperation-readmission-borders-and-protection-model- follow.

El Qadim, Nora. « EU-Morocco on migrations and the decentring agenda in EU studies », E-International Relations, 2017, consulté le 15 février 2022. https://www.e-ir.info/2017/06/24/eu-morocco-negotiations-on-migrations-and-the-decentring- agenda-in-eu-studies.

El Kettani, Malika. « Nasser Bourita : 'Le phénomène migratoire est exagéré' », *Le Courrier de l'Atlas*, 25 février 2021, consulté le 1 février 2022.https://www.lecourrierdelatlas.com/nasser-bourita-le-phenomene-migratoire-est-exagere.

GIZ. « Action de coopération Sud-Sud en matière de migration », 2018, consulté le 5 avril 2022. https://www.giz.de/en/worldwide/83877.html.

Khachani, Mohamed. « Contribution de la société civile à la coopération UE-Afrique en matière de retour, de réadmission et de réintégration : le cas du Maroc », *ECRE Working Paper,* n° 11, 2020, consulté le 17 février 2022. https://ecre.org/civil-society-input-on-eu-africa- cooperation-on-return-readmission-and-reintegration-the-case-of-morocco/.

Khader, Bichara, Catherine Wenden et Erwan Lannon. « Les dynamiques de mouvement de Personnes », IEMed, 2010, consulté le 1 février 2022 https://www.iss.europa.eu/content/les-dynamiques-de-mouvement-de-personnes.

Khader, Bichara. « Le Partenariat Euro-Méditerranéen », Working Paper 9523, Economic Research Forum, 1995, consulté le 6 février 2022. https://idl-bnc- idrc.dspacedirect.org/ bitstream/handle/10625/34785/126357.pdf.

La Cimade. « Coopération UE-Afrique sur les migrations. Chronique d'un chantage », 2017, consulté le 17 janvier 2022. https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2017/12/ Cimade_Cooperation_UE_Afrique.pdf.

Lannon, Erwan. « The externalization of EU policies in the renewed partnership with the Southern Neighbourhood: the potential impact of the New Mediterranean Agenda », IEMed, 2021, consulté le 4 mars 2022. https://www.iemed.org/publication/the-externalization-of-eu-policies-in-therenewed-partnership-with-the-southern-neighbourhood-the-potential-impact-of-the-new-mediterranean-agenda/?lang=fr.

Martín, Iván et Larabi Jaïdi. « Europe-Afrique. Quelles perspectives d'avenir », OCP Policy Center, 2018, consulté le 17 février 2022. https://media.africaportal.org/documents/ Europe_Afrique.pdf.

Martín, Iván. « EU-Morocco relations between 'success story' and hamster's wheel », Opinion, CIDOB, n° 267, 2014, consulté le 20 novembre 2021. https://www.cidob.org/en/publications/ publication_series/opinion/mediterraneo_y_oriente_medio/eu_morocco_relations_between_success_story_and_hamster_s_wheel.

Oualalou, Fathallah. « La verticale Afrique - Méditerranée - Europe dans le Triangle Stratégique Afrique - Europe -Amérique Latine », Policy Center, 2018, consulté le 22 avril 2022. https://www.policycenter.ma/publications/la-verticale-afrique-méditerranée-europe-dans-le-triangle-stratégique-afrique-europe.

Renard, Camille et Marie-Pierre Vérot. « Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 1/3 : les chiffres et les mots », *France Culture*, 26 août 2015, consulté le 16 février 2022. https://www.franceculture.fr/geopolitique/migrants-refugies-demandeurs-dasile-en- europe-13-les-chiffres-et-les-mots.

Rmiche, Abdelwahed. « Nasser Bourita relève la convergence des axes du « Partenariat renouvelé avec le Voisinage Sud » avec les priorités du Royaume arrêtées dans le cadredes Hautes Orientations Royales », *Le Matin*, 19 février 2021, consulté le 5 février 2022. https://lematin.ma/journal/2021/maroc-lue-se-felicitent-dynamisme-partenariat-strategique-reaffirment-engagement-renforcer-cooperation- multidimensionnelle/353583.html.

Royaume du Maroc. Constitution de 1er juillet 2011, consulté le 17 mai 2023. https://mjp.univ-perp.fr/constit/ma2011.htm.

Royaume du Maroc. « L'Ambassadeur du Maroc auprès de l'UE: Il est nécessaire pour l'UEde repenser sa politique de partenariat avec son voisinage sud », 4 mai 2020, consulté le 7 février 2022. https://www.maroc.ma/fr/ambassadeur-du-maroc-aupr%C3%A8s-de-l%E2%80%99 union-europ%C3%A9enne-il-est-n%C3%A9cessaire-pour-l%E2%80%99ue-de-repenser-sa/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1.

Sénat. « La politique méditerranéenne de l'Union européenne après le printemps arabe: les cas du Maroc et de la Tunisie », 2013, consulté le 25 mars 2022. https://www.senat.fr/rap/r13-100/r13-1002.html.

SNRT News. « Bourita : 'Le Sud doit être associé à la réflexion de l'UE' », 24 février 2021, consulté le 1 février 2022. *https://snrtnews.com/fr/article/bourita%C2%A0-le-sud-doit-%C3%AAtre-associ%C3%A9-%C3%A0-la-r%C3%A9flexion-de-l%E2%80%99ue.*

Udrescu, Maria. « 'Ne les appelez pas des migrants', exhorte Josep Borrell, chef de la diplomatie européenne », *La Libre*, 19 août 2021, consulté le 16 février 2022. https://www.lalibre.be/international/europe/2021/08/19/ne-les-appelez-pas-des-migrants-exhorte-josep-borrell-chef-de-la-diplomatie-europeenne-MVDONXXYGJGR3AFJ65IEBKWW3Q/#:~:text=%22Ce%20sont%20des.

Vignon, Jérôme et Jean-Louis de Brouwer. « Nouveau Pacte pour la Migration : une proposition équilibrée à approfondir », Institut Jacques Delors, 9 septembre 2020, consulté le 24 avril 2022. https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2020/10/BP_200902_Dossiermigratoire_Vignon_FR-1.pdf.

Articles de revue scientifique

Abourabi, Yousra. « Le Maroc francophone : identité et diplomatie africaine », Revue internationale des francophonies [en ligne], n° 6 (2019).

Ahouga, Younès et Rahel Kunz. « « Gendarme de l'Europe » ou « chef de file » ? Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéennes », *Critique internationale* 74, n° 1 (2017): 95-115.

Alioua, Mehdi. « Le Maroc, un carrefour migratoire pour les circulations euro-africaines ? », *Hommes & migrations* 1303, n° 3 (2013): 139-145.

Aoun, Elena. « Sonia Lucarelli et Fioramonti Lorenzo (dir.), 2010, External Perceptions of the European Union as a Global Actor, coll. Europe in the World, Londres, Routledge, 235 p. », *Études internationales* 41, n° 4 (2010): 649–651.

Baghzouz, Aomar. « Du processus de Barcelone à l'Union pour la Méditerranée : regards croisés sur les relations euro-maghrébines », *L'Année du Maghreb*, V (2009), consulté le 2 février 2022. https://journals.openedition.org/anneemaghreb/669.

Belguendouz, Abdelkrim. « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc », *Cultures & Conflits* 57, n° 1 (2005): 155-219, consulté le 4 février 2022. http://journals.openedition.org/conflits/1754.

Benantar, Abdennour. « Complexe de sécurité ouest-méditerranéen : externalisation et sécurisation de la migration », *L'Année du Maghreb*, IX (2013), consulté le 5 mars 2022. https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1843.

Berdat, Christophe. « L'avènement de la politique méditerranéenne globale de la CEE », *Relations internationales* 130, n° 2 (2007): 87-109.

Diouf, Abdou. « Afrique : l'intégration régionale face à la mondialisation », *Politique étrangère*, n°4 (2006): 785-797.

El Qadim, Nora. « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités », *Politique européenne* 31, n° 2 (2010): 91-118.

Gabrielli, Lorenzo. « Développement et migrations dans l'espace euro-africain : une nouvelle conditionnalité migratoire? », *Les Cahiers de la Coopération Internationale*, n° 10 (2009): 1-9.

Jeandesboz, Julien. « Définir le voisin. La genèse de la Politique européenne de voisinage », *Cultures & Conflits*, n° 66 (2007): 11–29.

Kaiser, Kevin. « EU-Morocco negotiations on a readmission agreement: Obstacles to a successful conclusion », Collège d'Europe, *EU Diplomacy Papers*, n° 7, 2019.

Lavenex, Sandra et Emek M. Uçarer. « The external dimension of Europeanization », *Cooperation and Conflict* 39, n° 4 (2004): 417–43.

Makpawo, Marc. « L'adhésion du Maroc à l'Union africaine : entre une logique méditerranéenne et une logique subsaharienne », *Études internationales* 52, n° 3 (2021): 323-350.

Mesa, Beatriz et Yousra Hamdaoui. « Le Maroc, un 'acteur émancipé' dans la géopolitique sahelienne », *Paix et Sécurité Internationales*, n° 6 (2018): 131-143.

Mrabet, El Arbi. « Readmission agreements. The case of Morocco », European Journal of Migration and Law 5, n° 3 (2003): 379-85.

Pécoud, Antoine. « États-nations, mobilité et citoyenneté dans le discours international sur les migrations », *Raisons politiques* 54, n° 2 (2014): 68-85.

Petithomme, Mathieu. « Quelle politique de voisinage pour l'Union européenne ? Entre injonctions sécuritaires et conditionnalité démocratique, la puissance normative européenne en question », *Politique européenne* 28, n° 2 (2009): 163-172.

Tittel-Mosser, Fanny. « Reversed conditionality in EU external migration policy: The case of Morocco », *Journal of Contemporary European Research* 14, n° 4 (2018): 349-63.

Valluy, Jérôme. « Le HCR au Maroc : acteur de la politique européenne d'externalisation de l'asile », *L'Année du Maghreb*, III (2007): 547-575, consulté le 2 février 2022. https://journals.openedition.org/anneemaghreb/398.

Vermeren, Pierre. « La politique extérieure du Maroc », *Diplomatie*, n° 70 (2014): 65–70.

Wallihan, James. « Negotiating to Avoid Agreement », *Negotiation Journal* 14, n° 3 (1998): 257-68.

Zardo, Federica et Sarah Wolff, « Decentering the study of migration governance in the Mediterranean », *Geopolitics 27, n° 3* (2022): 687-702.

Livres et chapitres d'ouvrage collectif

Abourabi, Yousra. « La nouvelle politique migratoire comme instrument diplomatique », dans Alioua, Mehdi et Jean-Noël Ferrié (dir.), *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine*. Rabat : Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017, 123-140, consulté le 1 avril 2022. https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=fd3118d2-365a-113b-06c6-973a65a509c8&groupId=252038.

Abourabi, Yousra. « Les relations internationales du Maroc: Le Maroc à la recherche d'une identité stratégique », dans Dupret, Baudouin, et al., *Le Maroc au présent: D'une époque à l'autre, une société en mutation*. Casablanca: Centre Jacques-Berque, 2015, 569-604, consulté le 2 mai 2023. https://books.openedition.org/cjb/1086?lang=fr.

Alami M'Chichi, Houria. « La migration dans la coopération UE-Maroc entre tentative de gestion institutionnelle et pragmatisme », dans Alami M'Chichi, Houria, Bachir Hamdouch et Mehdi Lahlou, *Le Maroc et les migrations*. Rabat : Fondation Friedrich Ebert, 2005, 1-41, consulté le 9 février 2022. https://library.fes.de/pdf-files/iez/03316.pdf.

Alioua, Mehdi et Jean-Noël Ferrié (dir.). « Introduction: Externalisation européenne des contrôles migratoires et recomposition des circulations en Afrique méditerranéenne », dans *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine*. Rabat : Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017, 7-17, consulté le 1 avril 2022. https://www.kas.de/c/document_library/ get_file?uuid=fd3118d2-365a-113b-06c6-973a65a509c8&groupId=252038.

Barros, Lucile. « Évolution de la politique de l'Union européenne et mesures de coopération avec le Maroc en matière de lutte contre l'immigration irrégulière », dans Barros, Lucile,Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares et Paolo Ruspini, *L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*. Genève: ILO, 2002, 110-124.

Battistella, Dario, Jérémie Cornut et Élie Baranets (dir.), « La perspective transnationaliste », dans *Théories des relations internationales.* Paris: Presses de Sciences Po, 2019, 205-242, consulté 19 avril 2022. https://www.cairn.info/theories-des-relations-internationales--9782724624656-page-205.htm.

Benjelloun, Sara. «Mise en œuvre et enjeux diplomatiques de la nouvelle politiquemigratoire », dans Alioua, Mehdi et Jean-Noël Ferrié (dir.), *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine*. Rabat: Konrad-Adenauer-Stiftung, 2017, 177-121, consulté le 1 avril 2022. https://www.kas.de/ c/document_library/get_file?uuid=fd3118d2-365a-113b-06c6-973a65a509c8&groupId =252038.

Boubakri, Hassen. « Le prisme migratoire dans les relations futures entre le Maghreb et le restede l'Afrique », dans Jaïdi, Larabi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europeen quête de sens.* Rabat : OCP Policy Center, 2018, 217-228.

Fathi, Laïla. « La gestion de la migration transméditerranéenne : entre partage de responsabilités et convergence d'intérêts », dans El Asri, Farid (dir.), *Afrique(s) en mouvement n° 3 - Repenser l'Afrique*. Rabat: Presses de l'Université internationale de Rabat, 2021, 45-53, consulté le 16 février 2022. https://www.uir.ac.ma/upload/ media/6023e9c268781433712657.pdf.

Fernandez-Molina, Irene (dir.). « A 'model student' in search of a differentiated relationship with the EU », dans *Moroccan Foreign Policy under Mohammed VI, 1999-2014*. Abingdon: Routledge, 2016, 96-127.

Fisher Onar, Nora et Kalypso Nicolaïdis. « The decentring agenda: a post-colonial approach to EU external action », dans Gstöhl, Sieglinde et Simon Schunz (éds.), *The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories*. Basingstoke: Macmillan International, 2021, 288-304.

Gstöhl Sieglinde. « Conclusion: Models of Cooperation with the Neighbours of the EU's Neighbours », dans Sieglinde Gstöhl et Erwan Lannon (éds.), *The Neighbours of the European Union's Neighbours: Diplomatic and Geopolitical Dimensions beyond the European Neighbourhood Policy*. Londres: Routledge, 2016, 269-289.

Hugon, Philippe. « Les relations entre l'Europe et l'Afrique et le rôle du Maroc: Quelles perspectives », dans Jaïdi, Larabi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europeen quête de sens.* Rabat: OCP Policy Center, 2018, 269-284.

Jaïdi, Larabi. « Les enjeux africains de la nouvelle politique migratoire du Maroc », dans Jaïdi, Larabi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens.* Rabat: OCP Policy Center, 2018a, 241-250.

Jaïdi, Larabi. « Pourquoi un renouveau du partenariat reste-t-il nécessaire après le Sommet d'Abidjan? », dans Jaïdi, Larabi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens.* Rabat : OCP Policy Center, 2018b, 285-311.

Keukeleire, Stephan et Sharon Lecocq. « Decentring European Foreign Policy Analysis », dans Gstöhl, Sieglinde et Simon Schunz (éds.), *The External Action of the European Union: Concepts, Approaches, Theories*. Basingstoke: Macmillan International, 2021, 305-320.

Keukeleire, Stephan. « Lessons for the practice and analysis of EU diplomacy from an 'Outside-in' perspective », dans Gstöhl Sieglinde et Erwan Lannon (éds.), *The neighbours of the European Union's neighbours: Diplomatic and geopolitical Dimensions beyond the european Neighbourhood policy*. Londres: Routledge, 2016, 227-241.

Lahlou, Mehdi. « Un schéma migratoire reconfiguré », dans Mohsen-Finan, Khadija (dir.), *Le Maghreb dans les relations internationales.* Paris: CNRS Éditions, 2011, 71-97, consulté le 30 mars 2022. https://books.openedition.org/editionscnrs/22683?format=toc.

Lucarelli, Sonia et Fioramonti Lorenzo (dir.), « Conclusion Self-Representations and External Perceptions – Can the EU Bridge the Gap? », dans *External Perceptions of the European Union as a Global Actor*. Londres : Routledge, 2010, 218-225.

Martín, Iván. « Jeunesse, Emploi, Migration et Partenariat Europe-Afrique : l'équation du futuren Afrique subsaharienne », dans Jaïdi, Larabi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens.* Rabat : OCP Policy Center, 2018, 229-239.

Oualalou, Fathallah. « Pour une verticale de progrès Afrique – Méditerranée – Europe », dans Jaïdi, Larabi et Iván Martín (éds.), *Le Partenariat Afrique-Europe en quête de sens.* Rabat : OCP Policy Center, 2018a, 253-267.

Perrin, Delphine. « Politisation et juridicisation des migrations en Afrique méditerranéenne et sahélienne : émulation et 'prisme africain' », dans El Asri, Farid (dir.), *Afrique(s) en mouvement n° 3 - Repenser l'Afrique*. Rabat : Presses de l'Université internationale de Rabat, 2021, 37-44, consulté le 16 février 2022. https://www.uir.ac.ma/upload/media/6023e9c268781433712657.pdf.

Saaf, Abdallah. « Le partenariat euro-maghrébin », dans Mohsen-Finan, Khadija (dir.), *Le Maghreb dans les relations internationales.* Paris: CNRS Éditions, 2011, 189-211, consulté le 30 mars 2022.https://books.openedition.org/editionscnrs/22755?lang=fr.

Sambe, Bakary. « Le Maroc au sud du Sahara: une stratégie d'influence à l'épreuve des mutations géopolitiques », dans Mokhefi, Mansouria et Alain Antil (dir.), *Le Maghreb et son Sud: Vers des liens renouvelés*. Paris: CNRS Éditions, 2012, 173-191, consulté le 31 janvier 2022. https://books.openedition.org/editionscnrs/22890?lang=fr.

Sterkx, Steven. « The external dimension of EU asylum and migration policy: Expanding Fortress Europe? », dans Orbie, Jan (éd.), *Europe's global role: External policies of theEuropean Union.* Londres: Routledge, 2008, 117-138.

Mémoires et thèses de doctorat

Benjelloun, Sara. « Diplomatie migratoire du Maroc. La nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc ». Résumé étendu de thèse de doctorat, Grenoble, Université Grenoble Alpes, 2019, consulté le 17 février 2022. https://revues.imist.ma/index.php/GeoDev/article/view/22525.

Bouissa, Doha. « La nouvelle politique migratoire marocaine : instrument diplomatique d'intégration régionale ». Mémoire de recherche de Master, Grenoble, UniversitéGrenoble Alpes, 2018, consulté le 8 avril 2022. https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02530255.

Lloyd-Pugh, Isabelle. « The Moroccan Perception of The European Union A qualitative Minor Field Study based on Moroccan university students ». Mémoire, Lund, Université de Lund, 2015, consulté le 24 février 2022. https://lup.lub.lu.se/luur/download?func=downloadFile&recordOId=7759557&fileOId=7759560.

M'Ghari, Rida. « Les aspects juridiques des relations socio-économiques entre le Maroc et l'Union européenne : à la recherche d'une intégration de plus en plus approfondie (1969-2019) ». Thèse de doctorat, Gand, Université de Gand, 2019.

Shahin-Ziyadeh, Sabrine. « Les relations euro-marocaines sous le prisme de la contenance migratoire et de la sécurité : le royaume chérifien, une position ambiguë : à la fois pierre angulaire du mécanisme migratoire européen et résistance aux politiques des 28 ». Mémoire de recherche de Master, Grenoble, Sciences Po, 2016, consulté le 25 février 2022. https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01431220/document.

List of recent EU Diplomacy Papers

For the full list of papers and free download, please visit
www.coleurope.eu/EUDP

1/2022
Miguel Silva, *The Effectiveness of the EU's China Policy: The Case of the Comprehensive Agreement on Investment (CAI)*

2/2022
Robert Pollock, *Externalisation of the EU's Just Transition Agenda: An Evolving Journey Approaching a Crossroads*

3/2022
Stella Ronner-Grubačić, *Gender Equality in EU Foreign and Security Policy: A Question of Leadership*

1/2023
Sofia Marin, *The EU as a Gender Equality Actor in Mexico: An Active Agent with a Potential for Further Engagement*

2/2023
Lucie Deffenain, *The Interaction between the Humanitarian Aid and Counter-terrorism Policies of the European Union*

3/2023
Gonçalo Castro Ribeiro, *Geoeconomic Awakening: The European Union's Trade and Investment Policy toward Open Strategic Autonomy*

4/2023
Marianna Skoczek-Wojciechowska, *Between Securitisation and Europeanisation? The EU as an External Energy Actor in Ukraine and Georgia*

5/2023
Orlane Janvier, *Negotiations in Times of Crisis: The EU-Turkey and EU-Pakistan Readmission Agreements and 'Reversed Conditionality'*

6/2023
Mariama Diallo, *La dimension migratoire des relations euro-méditerranéennes : La perception du Maroc*

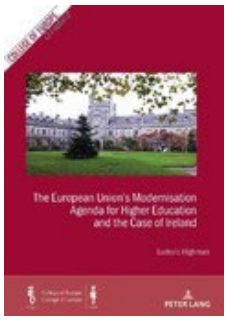

College of Europe Studies

Order online at www.peterlang.com

PIE - Peter Lang Bruxelles

vol. 20 Highman, Ludovic, *The European Union's Modernisation Agenda for Higher Education and the Case of Ireland*, 2017 (272 p.) ISBN 978-2-8076-0616-6 pb.

vol. 19 Bourgeois, Jacques H.J. / Marco Bronckers / Reinhard Quick (eds.), *WTO Dispute Settlement: A Check-up: Time to Take Stock*, 2017 (167 p.) ISBN 978-2-80760-377-6 pb.

vol. 18 Schunz, Simon, *European Union Foreign Policy and the Global Climate Regime*, 2014 (371 p.), ISBN 978-2-87574-134-9 pb.

vol. 17 Govaere, Inge / Hanf, Dominik (eds.), *Scrutinizing Internal and External Dimensions of European Law: Les dimensions internes et externes du droit européen à l'épreuve,* Liber Amicorum Paul Demaret, Vol. I and II, 2013 (880 p.), ISBN 978-2-87574-085-4 pb.

vol. 16 Chang, Michele / Monar, Jörg (eds.), *The European Commission in the Post-Lisbon Era of Crises: Between Political Leadership and Policy Management (With a Foreword by Commission Vice President Maros Sefcovic)*, 2013 (298 p.), ISBN 978-2-87574-028-1 pb.

vol. 15 Mahncke, Dieter / Gstöhl, Sieglinde (eds.), *European Union Diplomacy: Coherence, Unity and Effectiveness (with a Foreword by Herman Van Rompuy)*, 2012 (273 p.), ISBN 978-90-5201-/842-3 pb.

vol. 14 Lannon, Erwan (ed.), *The European Neighbourhood Policy's Challenges / Les défis de la politique européenne de voisinage,* 2012 (491 p.), ISBN 978-90-5201-779-2 pb.

vol. 13 Cremona, Marise / Monar, Jörg / Poli, Sara (eds.), *The External Dimension of the European Union's Area of Freedom, Security and Justice*, 2011 (434 p.), ISBN 978-90-5201-728-0 pb.

vol. 12 Men, Jing / Balducci, Giuseppe (eds.), *Prospects and Challenges for EU-China Relations in the 21st Century: The Partnership and Cooperation Agreement*, 2010 (262 p.), ISBN 978-90-5201-641-2 pb.

vol. 11 Monar, Jörg (ed.), *The Institutional Dimension of the European Union's Area of Freedom, Security and Justice*, 2010 (268 p.), ISBN 978-90-5201-615-3 pb.

vol. 10 Hanf, Dominik / Malacek, Klaus / Muir Elise (dir.), *Langues et construction européenne,* 2010 (286 p.), ISBN 978-90-5201-594-1 br.

vol. 9 Pelkmans, Jacques / Hanf, Dominik / Chang, Michele (eds.), *The EU Internal Market in Comparative Perspective: Economic, Political and Legal Analyses*, 2008 (314 p.), ISBN 978-90-5201-424-1 pb.

vol. 8 Govaere, Inge / Ullrich, Hans (eds.), *Intellectual Property, Market Power and the Public Interest*, 2008 (315 p.), ISBN 978-90-5201-422-7 pb.

vol. 7 Inotai, András, *The European Union and Southeastern Europe: Troubled Waters Ahead?*, 2007 (414 p.), ISBN 978-90-5201-071-7 pb.

vol. 6 Govaere, Inge / Ullrich, Hanns (eds.), *Intellectual Property, Public Policy, and International Trade*, 2007 (232 p.), ISBN 978-90-5201-064-9 pb.